

# LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés? - Oui  
Sont-ils appliqués? - Non!

Revue tri-mensuelle pour les Ligueurs

ABONNEMENTS D'UN AN

France . . . . . 20.00

Etranger . . . . . 25.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

27, Rue Jean-Dolent, PARIS XIV<sup>e</sup>

TÉL. Gobelins 28-32

Directeur: Emile KAEN

PRIX DU NUMÉRO: 1 fr.

Adresse Télégraphique:

DRDHOM-PARIS

Chèques postaux:

c/c 216.25, PARIS

## SOMMAIRE

### CE QU'EST LA LIGUE

Victor BASCH

### Sous le gouvernement du Front populaire

#### I. — RÉALISATIONS SOCIALES

Maurice MILHAUD

#### II. — LA DÉMOCRATIE ET LA PAIX

Léon BLUM

#### III. — LES OCCUPATIONS D'USINES

Marc RUCART

### Un épisode de l'affaire Dreyfus

Armand CHARPENTIER

### L'AIDE AU PEUPLE ESPAGNOL

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.  
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.



SECTIONS DU  
RASSEMBLEMENT POPULAIRE  
de la Région du NORD

Prenez date autour du 11 Novembre  
pour une représentation de

**JEAN JAURÈS  
CONTRE LA GUERRE**

8 tableaux de F. Canelli

IMMENSE SUCCES

Artistes syndiqués des Théâtres de Paris.  
Références  
des principaux Théâtres Municipaux.  
Décors spéciaux.

Ecrire aux « Tournées Sédillot », rue La  
Bruyère, 24, Paris (9<sup>e</sup>). Tél. : Trinité 78-74.

**VILLÉGIATURES**

**NICE** Hôtel du Midi, 100 m. gare P.-L.-M., pl. cen-  
tre, tout conf., meil. accueil. Chamb. dep. 12  
francs, pens. compl. facult. depuis 28 francs.

Remise de 10 0/0 aux ligueurs

**ALBERT AÉLION**  
CONSEIL JURIDIQUE

Députés, prés. et Tribunaux - Membres Honoraires de la Chambre  
Syndicale des Mandataires en vente de fonds de commerce  
et industries de France

Membre de l'Institut Juridique de France  
TOUS PROCÈS ET RECOURS EN DROIT À FORFAIT

Téléph. PROV. 41-75  
R. O. Seine 411-250

3, Rue Cadet - PARIS (9<sup>e</sup>)

**À consulter avant vos achats**

**COMMERÇANTS  
ET PRODUCTEURS**

accordant aux ligueurs  
des conditions spéciales :

**BIJOUTERIE — HORLOGERIE**

— Théo, 150, boulevard Magenta, Paris. (Tél. : Tru. 05-02.)  
Bijoux, diamants. Maison de confiance. Remise 10 %.

**MEUBLES**

— Paris-Meubles, 28 bis, rue Damrémont, Paris-18<sup>e</sup>. Lite-  
rie, lingerie. T.S.F. A crédit, payable en deux ans, rien  
d'avance. Remise 10 %.

**OPTIQUE**

— Arnhold, 13, rue Auber, Paris (9<sup>e</sup>). Lunettes parfait-  
ement ajustées. Prix modérés. 10 0/0.

**RELIURE**

— Ervaille, 6, rue Cassette, Paris (6<sup>e</sup>). Toutes reliures.  
Outillage et fournitures 10 0/0.

**SIÈGES**

— Les Sièges Constant, 42, rue de Chanzy, Paris (11<sup>e</sup>).  
(Tél. : Roq. 10-04.) Fauteuils grand confort 50 % moins cher.

**VÊTEMENTS**

— Léon, tailleur, 35, rue Bergère, Paris. (Tél. : Pro. 77-09.)  
Le beau tailleur, strict sur mesures. Complots, 525 fr. Par-  
dessus, 490 fr. Remise 10 %.

**VINS ET CHAMPAGNES**

— P. Delaire, à Cerseuil (Marne). (Ch. p. 306-52, Nancy.)  
Champagnes, Champagne hon cru 8 ou 9 fr. à la b. rendu  
gare, suivant distance, par 25 b.

— Gravelin, propriétaire à Saint-Aubin de Luigné (Maine-  
et-Loire). Grands vins d'Anjou, Côtéau du Layon. Vin blanc  
et rosé en cercle et en bouteilles.

— Saint-Emilion 1935 à 1 fr. 35 la bouteille, 11 degrés, les  
fûts prêts toutes contenances. Demander prix années an-  
térieures. — Gaury Roger, propriétaire de grands crus, à  
Saint-Emilion (Gironde).

Les commerçants membres de la Ligue qui désirent  
figurer dans cette liste sont priés d'écrire aux Cahiers des  
Droits de l'Homme, Service de la Publicité, 27, rue Jean-  
Dolent, à Paris (14<sup>e</sup>).



**TARIF DE PUBLICITE**

La ligne en 7 (55 lettres ou signes) ..... 5 fr.  
La page (25 x 16,5) divisible ..... 750 fr.

# Ce qu'est la Ligue des Droits de l'Homme

Par Victor BASCH

---

Elle est née d'une affaire juridique.

Dressée contre gouvernement, parlement, presse « immonde », masses abusées, une poignée d'intellectuels décida de créer une association pour défendre le capitaine Dreyfus, frappé du plus cruel des châtiments pour un crime qu'il n'avait pas commis.

L'innocence de l'officier juif une fois reconnue, grâce à la persévérante énergie de ses défenseurs, ceux-ci résolurent de ne pas dissoudre l'organisation de fortune qu'ils avaient montée, mais d'en faire une organisation stable de la vie publique française. Puisque, se disaient-ils, l'un des privilégiés de la fortune et des classes sociales, avait pu être victime d'une si effroyable erreur, combien ne devait-il pas y avoir dans ce pays, dans tous les pays, d'hommes et de femmes qui, pour se protéger contre l'erreur, la violence, l'arbitraire, l'oppression de l'Etat, étaient impuissants. Etre l'avocat de ceux qui n'ont pas les moyens d'en avoir, c'est là ce que se sont proposé de devenir les fondateurs de la Ligue.

Dans cette lutte acharnée et désintéressée contre l'arbitraire et l'illégalité, sur quoi s'appuyait la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen ? Sur la loi. Faire rendre, faire suer (comme disait Francis de Pressensé) à la loi tout le suc de justice qu'elle contenait, c'est à cela que se sont appliqués ses premiers dirigeants.

Mais, dès l'abord, cela ne leur a pas paru suffisant. Les lois sont toujours en retard sur les mœurs, draconiennes alors que celles-ci se sont adoucies, immuables alors que l'ordre politique et économique modifie sans cesse les mœurs. Substituer donc à des lois désuètes une législation adaptée aux mœurs et aux conjonctures économiques, sociales et morales nouvelles, voilà la seconde tâche à laquelle s'est appliquée la Ligue des Droits de l'Homme.

Mais ce n'est pas uniquement une organisation

juridique, dans la double direction que je viens d'indiquer, qu'a été la Ligue à ses débuts. Dès lors, la Ligue a été politique dans le sens large et noble du mot, parce que l'Affaire qui lui a donné naissance a été politique en même temps que juridique. L'erreur judiciaire, si facilement réparable qui a été à l'origine de l'Affaire Dreyfus, a été étayée, envenimée et perpétuée par la passion partisane. Les éternels ennemis de la République — royalistes, bonapartistes, nationalistes, Eglise — ont vu en elle une admirable machine de guerre contre la « Gueuse ». Aussi les fondateurs de la Ligue ont-ils voulu, en même temps que sauver un innocent privilégié et tant d'autres innocents, victimes de la faillibilité des hommes et de l'iniquité sociale, défendre, de toute leur énergie, la démocratie, convaincus qu'ils étaient que seule la démocratie, fondée sur la justice, était capable de sauvegarder la justice.

Mais quelle démocratie ? Celle qu'avait voulue la Déclaration des Droits de l'Homme, charte de la Ligue. Mais les droits proclamés et promulgués par la Révolution étaient-ils pleinement réalisés dans les démocraties modernes ? Les hommes, même dans les pays les plus démocratiques, étaient-ils devenus vraiment libres, vraiment égaux, même devant la loi ? Non. Et partant la Ligue, tout en défendant la démocratie, si imparfaite, si mutilée fût-elle, contre ses éternels adversaires, les régimes que ceux-ci prétendent instaurer lui étant infiniment inférieurs, la Ligue s'est attachée à travailler incessamment à guérir la démocratie de ses tares en la réalisant, en faisant de la liberté, de l'égalité et de la fraternité une réalité.

La charte de la Ligue, nous l'avons dit, est la Déclaration de 1789. Dans cette Déclaration, il y a des lacunes. La première et la plus apparente c'est que le premier des droits de l'homme, celui sans lequel tous les autres sont inopérants, n'a pas

été mentionné par ses auteurs, tant, sans doute, il leur paraissait naturel et élémentaire, à savoir, le droit à la vie, le droit de tout être à persévérer dans son être. Défendre ce droit primordial contre toutes les atteintes, et lutter, par conséquent, désespérément contre ces assassinats collectifs qui s'appellent les guerres, toutes les guerres ; voilà l'un des buts essentiels que, dès sa naissance, a poursuivi la Ligue.

Lorsqu'elle est née, je l'ai dit, en 1898, nous étions une poignée. Aujourd'hui, la Ligue compte plus de 160.000 membres cotisants, 96 fédérations départementales, 2.490 sections lesquelles, comme l'a dit, lors de notre dernier Congrès national, Maurice Viollette, « disséminées dans les villes et dans les bourgs à travers tout le territoire, ayant le contact le plus étroit avec les éléments les plus éloignés de la capitale, portent, comme par les vaisseaux d'un système capillaire, la vérité républicaine jusqu'aux extrémités les plus ténues de l'organisme républicain.

Elle est, cela est reconnu par ses adversaires comme par ses amis, l'une des grandes forces de la République. Elle est le bouclier de la démocratie et non seulement de la démocratie française, mais de la démocratie universelle. Car ce n'est pas seulement les individus, ce sont les peuples qu'elle s'est donné pour mission de défendre contre la violence et l'arbitraire. Aussi, dès que l'un d'entre eux en est menacé, comme l'est, à cette heure, le

peuple espagnol, la Ligue vient-elle à la rescousse.

Au gré des circonstances politiques, l'action de la Ligue a des objectifs différents, mais il en est deux qui sont permanents, qui sont sa raison de vivre et d'agir : la lutte contre les atteintes portées à la démocratie et partant contre tous les fascismes, et la lutte contre tous les fauteurs de guerre qui, d'ailleurs, se confondent avec les chefs des régimes fascistes.

Aussi la Ligue des Droits de l'Homme a-t-elle adhéré, dès l'abord, avec toutes ses troupes, au Rassemblement populaire. Aussi bien, ce Rassemblement était-il comme préformé dans la Ligue qui réunit dans son sein tous les démocrates, à quelque observance qu'ils appartiennent : socialistes, radicaux, républicains tout court, et, aujourd'hui, communistes.

Depuis le complot du 6 février 1934, c'est au Rassemblement populaire, à l'organisation des grandes journées que celui-ci a réalisées, que la Ligue a voué le plein de ses forces. Mais, au milieu de ces grandes luttes politiques, la Ligue n'a jamais oublié la tâche dont elle est née et qui constitue son originalité propre, à savoir la défense des droits individuels, la défense des droits des peuples, la réalisation de la Justice dans tous les domaines, de la Justice juridique, politique, sociale et internationale.

(Unité, septembre 1936.)

## UNE INJUSTICE RÉPARÉE

# L'AFFAIRE PLATON

Tous les ligueurs connaissent les conditions dans lesquelles notre collègue le docteur Platon a été, en 1923, privé de sa chaire de Professeur à l'École de Médecine de Marseille.

Il était, à l'époque, sous le coup de poursuites judiciaires qui ont abouti à une odieuse condamnation. Atteint dans son honneur, il était, en même temps, frappé dans sa carrière. Les délais légaux écoulés, il fut réhabilité, mais le Conseil Supérieur de l'Instruction Publique refusa par deux fois de le relever de

la déchéance et de le réintégrer dans ses fonctions.

La Ligue a lutté pendant des années pour faire obtenir au docteur Platon une juste réparation.

Ses efforts viennent enfin d'aboutir : notre collègue est nommé chef des travaux à la Faculté et recouvre, de ce fait, ses droits à la retraite.

Réparation morale d'abord. Réparation matérielle aussi. La Ligue tout entière s'en réjouira.

# LIBRES OPINIONS\*

## SOUS LE GOUVERNEMENT DU FRONT POPULAIRE

### I. — RÉALISATIONS SOCIALES

Par Maurice MILHAUD, *docteur ès-sciences économiques*

La magnifique victoire électorale remportée par le Front populaire est l'un des premiers grands résultats obtenus par cette foule immense de républicains décidés, venus à Paris le 14 juillet 1935, de toutes les parties de la France, pour faire le serment d'abord de barrer la route au fascisme, ensuite d'instaurer un ordre qui assurât le pain, la paix et la liberté. La loi sur la dissolution des Ligues factieuses et celle sur les délits de presse ont été les avertissements donnés aux perturbateurs d'avoir à se soumettre à la légalité républicaine. Le *Programme du Front populaire*, sur lequel a reposé toute la stratégie électorale, a voulu dans un large esprit de compréhension réciproque de toutes les organisations adhérentes, préciser ce que devaient signifier dans le cadre des possibilités actuelles, ces mots d'une simplicité éloquente et fascinante : pain, paix, liberté.

La victoire acquise, le gouvernement du Front populaire a décidé, sans perdre un instant, de répondre sincèrement sans habileté, à la volonté si nettement exprimée par le suffrage universel. A peine constitué, le nouveau gouvernement déposait devant la Chambre un nombre imposant de projets de lois tendant à faire une réalité des principaux points du Programme du Front populaire.

C'est une joie de rendre ici hommage au nouveau gouvernement pour l'effort formidable qu'il a fourni en transformant, en un tournemain, dans les domaines les plus variés, des énoncés de principe en des projets de lois précis, circonstanciés et susceptibles d'atteindre leur but.

\* Les articles insérés sous cette rubrique n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. — N.D.L.R.

C'est une joie également de rendre hommage au Parlement en constatant que, sans renoncer à aucune de ses prérogatives, il a, en quelques semaines, transformé en lois tous les projets qui lui avaient été soumis.

Le peuple français qui a repris confiance en lui peut être fier du gouvernement qu'il s'est librement donné et de ses institutions démocratiques, enfin actionnées en vue de répondre à ses espoirs.

Nous nous proposons de consacrer cet article à l'Accord Matignon, ainsi qu'aux quatre lois récemment votées parmi un grand nombre, qui constituent de grandes réformes sociales : lois sur la semaine de 40 heures, les congés annuels payés, les conventions collectives et la prolongation de la scolarité.

#### L'accord Matignon

L'histoire de la présente poussée sociale française ne pourra pas être écrite sans qu'il soit fait sa place à un événement considérable dont la conclusion a été la reconnaissance par le patronat organisé d'un principe dont la consécration a une portée incalculable : la représentation ouvrière au sein des entreprises, selon des principes démocratiques.

Au lendemain de la victoire électorale, les ouvriers de nombreuses usines importantes de la région parisienne, dont les salaires avaient été amputés de 33 % et même parfois de 50 % depuis 1929, firent effort pour obtenir un relèvement de leurs gains. A cette fin, ils eurent recours à une

méthode nouvelle qui devait leur permettre d'éviter l'insuccès auquel était voué tout mouvement de grève par suite de l'inévitable appel du patronat à une abondante main-d'œuvre en chômage, prête à prendre la place des grévistes : ils occupèrent les usines.

Les occupations, qui se généralisèrent en province, auraient sans doute dégénéré sous un gouvernement réactionnaire. Grâce à la sollicitude pour les préoccupations des travailleurs dont fit preuve le gouvernement du Front populaire et aux efforts qu'il déploya pour mettre le prestige de l'autorité publique au service des intérêts des travailleurs, un accord fut signé entre les grandes organisations patronales et ouvrières responsables, dans la nuit du 7 juin.

Cet accord, connu sous le nom d'Accord Matignon, contient trois séries de dispositions importantes : 1° La reconnaissance absolue du droit syndical avec toutes ses conséquences, et notamment l'établissement immédiat de conventions collectives de travail ; 2° Un rajustement décroissant de tous les salaires, atteignant 15 % pour les salaires les moins élevés et 7 % pour les salaires les plus élevés, le total des salaires de chaque établissement ne devant en aucun cas être augmenté de plus de 12 % ; 3° L'institution dans chaque établissement employant plus de 10 ouvriers de deux ou plusieurs délégués, suivant l'importance de l'établissement. Ces délégués ont qualité pour présenter à la direction les réclamations visant l'application des lois, décrets, règlements du Code du travail, des tarifs de salaires et des mesures d'hygiène et de sécurité. Sont électeurs tous les ouvriers et toutes les ouvrières âgés de 18 ans, à condition d'avoir au moins trois mois de présence dans l'établissement au moment de l'élection et de ne pas avoir été privés de leurs droits civiques. Sont éligibles les électeurs de nationalité française, âgés d'au moins 25 ans, travaillant sans interruption depuis un an dans l'établissement, sous réserve que cette durée de présence soit abaissée, si elle réduit à moins de 5 le nombre des éligibles.

Jouhaux a pu dire de cet accord, avec quelque fierté, qu'il ouvrait une ère nouvelle dans les relations entre patrons et ouvriers et qu'il s'apparentait sur le plan économique au grand fait historique qu'avait été, sur le plan politique, dans la nuit du 4 août 1789, l'abolition des classes sociales et la reconnaissance de l'égalité de droit de tous les citoyens : Ainsi, le patronat de « droit divin » a vécu. Les organisations patronales représentatives admettent que l'ensemble des travailleurs de chaque établissement forment une collectivité avec laquelle il faudra dorénavant traiter les problèmes relatifs aux conditions du travail.

Qu'il nous soit permis de dire que nous voyons dans la généralisation du contrat collectif et l'instauration des délégués ouvriers les passerelles qui nous conduisent vers une économie démocratique et sociale.

### La loi sur la semaine de 40 heures

La plus importante des lois sociales votées sur l'initiative du gouvernement du Front populaire, en raison de ses répercussions bienfaisantes sur les niveaux de vie des masses laborieuses de ce pays, est la loi instituant la semaine de 40 heures dans les établissements industriels et commerciaux et fixant la durée du travail dans les usines souterraines à 38 heures 40 minutes par semaine.

Cette loi répond à la fois aux nécessités de l'évolution de la technique au cours des vingt dernières années et à des préoccupations de justice sociale. Elle est la première application intégrale d'une convention internationale sur le principe de la semaine de 40 heures avec maintien des niveaux de vie, votée l'année passée à Genève, puisque, aux termes de la loi, une diminution des niveaux de vie et, par suite, des gains, ne peut résulter de son application.

Jusqu'ici, seules deux grandes démocraties ont introduit, sans restriction, ces principes : ce sont les Etats-Unis et la France.

En votant la semaine de 40 heures, le Parlement augmente les loisirs des masses laborieuses. Or, ces loisirs vont rendre possible la formation des travailleurs pour les tâches positives qui les attendent demain.

En outre, par cette loi des 40 heures de travail, le Parlement donne au pays un moyen sûr de résorber le hideux chômage et de ranimer l'activité économique, sous la triple condition que : 1° la réduction de la durée du travail soit rapidement généralisée ; 2° les salaires soient suffisamment élevés pour provoquer un accroissement de la puissance d'achat ; 3° le coût de la vie ne soit pas augmenté ou ne le soit que légèrement.

Or, l'application de la semaine de 40 heures doit être rapidement étendue à toute l'industrie par des décrets rendus en conseil des ministres. L'application aux industries du bâtiment, de la métallurgie, des mines et du textile est imminente. En ce qui concerne le second point, le pouvoir d'achat global des masses laborieuses doit être nécessairement accru du fait des augmentations de salaires qui sont en moyenne de l'ordre de 12 % et de la capacité d'achat plus élevée de tous les chômeurs qui vont être réembauchés. Mais, restent les précautions à prendre pour éviter que l'accroissement du pouvoir d'achat ne soit annihilé par une élévation injustifiée du coût de la vie que certains mercantils essaient déjà d'imposer à la masse des consommateurs. A ce sujet, le Parlement vient de voter une loi qui se donne pour objet la lutte contre la hausse injustifiée des prix. Cette loi généralise le système de Comités départementaux de surveillance des prix de détail, dont la mission sera de déterminer les rapports qui doivent exister entre le prix d'achat et le prix de revente et elle institue un Comité national de surveillance des prix de vente des matières premières et des produits non directement offerts aux consommateurs.

Une échelle de sanctions est prévue. Elles peuvent atteindre 6 mois à 1 an d'emprisonnement et 2.000 à 10.000 francs d'amende. Le jugement peut être affiché ou publié dans la presse.

Nous insistons sur le fait que, dès maintenant, le résultat final de l'expérience en tant que stimulant de la vie économique dépend presque uniquement de l'énergie avec laquelle l'exécutif saura empêcher une hausse injustifiée des prix. On peut dire, d'ores et déjà, que le plus souvent l'accroissement de la demande consécutive à l'augmentation du pouvoir d'achat devrait permettre d'éviter tout renchérissement de la production.

En tout cas, la Ligue qui, pour des raisons de justice, a préconisé dans les *Cahiers* la semaine de 40 heures et qui a adopté une résolution demandant son introduction peut être satisfaite à la fois de l'attitude qu'elle a adoptée et des résultats obtenus.

#### La loi sur les congés annuels payés

La loi sur les congés annuels payés est une autre réalisation découlant du Programme du Front populaire, dont la portée sociale est considérable. Elle répond à un instinct de justice, car aujourd'hui on ne saurait plus admettre que seuls les gens fortunés, les fonctionnaires et les employés supérieurs aient la possibilité de prendre des vacances. Là encore, la Ligue a été à l'avant-garde pour réclamer la reconnaissance du droit aux congés annuels payés. Dès 1925, elle publiait des études en ce sens dans les *Cahiers* et faisait à plusieurs reprises des démarches auprès du ministre du Travail, afin qu'une loi soit votée. La Chambre adopta un projet, mais le Sénat tardait à donner sa sanction.

1936 voit se réaliser ce rêve dans des conditions particulièrement favorables pour les travailleurs. Les ouvriers, employés ou apprentis occupés dans une profession industrielle, commerciale, libérale ou dans une société coopérative, ainsi que tout compagnon ou apprenti appartenant à un atelier artisanal, ont droit à un congé annuel payé de 15 jours comportant au moins 12 jours ouvrables, après une année de service dans l'établissement. Un règlement d'administration publique, actuellement à l'étude, doit déterminer les modalités d'application de la loi aux ouvriers et employés des professions agricoles ; un autre règlement tendra au même objet pour le personnel des services domestiques.

Veut-on un point de comparaison pour montrer l'importance du projet ainsi réalisé sous l'impulsion du Front populaire ? Au moment même où notre Parlement votait le droit pour les travailleurs à un congé annuel payé de 15 jours, la Conférence internationale du Travail, à Genève, adoptait un projet de convention internationale fixant à 6 jours ouvrables la durée minimum du congé annuel payé après une année de service, ce congé

devant être, il est vrai, progressif avec l'ancienneté.

#### La loi sur les conventions collectives de travail

Et qui nierait l'importance de la loi sur les conventions collectives de travail qui sanctionne les principes contenus dans l'Accord Matignon ? Elle donne la possibilité au ministre du Travail, à la demande d'une organisation syndicale patronale ou ouvrière de réunir une commission mixte en vue de la conclusion d'une convention collective de travail ayant pour objet de régler les rapports entre employeurs et employés d'une branche d'industrie ou de commerce déterminée pour une région ou pour l'ensemble du territoire. Le ministre du Travail a le droit d'intervenir pour aider les parties à se mettre d'accord. La convention collective doit contenir des dispositions sur la liberté syndicale et la liberté d'opinion des travailleurs, l'institution de délégués ouvriers dans les établissements occupant plus de 10 personnes, les salaires minima, le délai-congé, l'organisation de l'apprentissage, la procédure à suivre pour régler les différends relatifs à son application, la procédure selon laquelle elle sera révisée. Et, disposition capitale, le ministre du Travail peut, par arrêté, rendre la convention collective obligatoire, en observant une certaine procédure de consultation pour tous les employeurs et employés des professions et régions comprises dans le champ d'application de la convention.

Par ce texte, il est juridiquement assigné aux syndicats une place considérable dans la vie économique et sociale de l'Etat. Mais la loi accroît également l'importance des syndicats en suscitant la conclusion de conventions collectives, ce qui explique l'existence de collectivités ouvrières organisées. C'est ainsi que depuis la conclusion de l'Accord Matignon et le vote de la loi, les effectifs des organisations syndicales se sont considérablement accrus. L'organisation syndicale devient donc obligatoirement l'un des négociateurs des conditions de travail. Elle prend figure d'organe régulateur de la vie économique dans la mesure où, par la conclusion et la généralisation des conventions collectives de travail, des causes de concurrence déloyale sont éliminées, notamment par la fixation de salaires minima.

Pour de nombreuses catégories de travailleurs qui jusqu'ici subissaient des conditions de travail oppressives du fait même de leur isolement vis-à-vis de l'employeur, la loi apporte la protection efficace du nombre.

De leur côté, les entreprises appliquant loyalement les conditions du travail prescrites par les conventions collectives seront assurées de ne pas être concurrencées du fait que des établissements abusent des conditions locales pour tirer des avantages de leur personnel. Cette loi ouvre donc des horizons très étendus à ceux qui considèrent que l'organisation syndicale, libre de toute contrainte, doit devenir un facteur déterminant de l'équili-

bre économique à réaliser. Nul doute que dans les responsabilités qui l'attendent demain, pour l'organisation de la démocratie économique, le syndicat reposant sur les principes de liberté, ne soit à la hauteur des espoirs placés en lui.

### La loi sur la prolongation de la scolarité

Nous arrivons maintenant à la loi prolongeant la période de scolarité des enfants. Dorénavant, ce n'est plus à 13 ans, mais à 14 ans, que les enfants ne poursuivant pas leurs études quitteront l'école primaire. Il s'agit bien là d'une loi sociale, puisqu'elle aura pour effet de reporter à 15 ans l'âge minimum d'admission des enfants aux travaux salariés. Il n'est certes pas sans influence sur l'avenir de la nation que le moment où l'enfant est soumis aux infernales trépidations de l'usine moderne, soit reculé le plus tard possible. Mais, outre ce résultat si précieux pour un peuple de faible natalité, la nouvelle loi permettra de faire occuper des chômeurs là où jusqu'ici des jeunes enfants étaient embauchés. La portée sociale de la loi sur la prolongation de la scolarité est d'ailleurs encore plus considérable. Nous entrons dans une ère où les loisirs occuperont une part de plus en plus considérable de la vie de tous les êtres humains. Déjà, la semaine de 40 heures va laisser à la disposition des travailleurs deux jours de repos sur sept. Mais avec l'accélération que prennent les progrès techniques, il ne se passera pas un temps très long avant qu'on en vienne à la semaine de travail de 30 heures, de 20 heures, ou même d'une durée moindre. Dès maintenant, mais plus encore dans ce proche avenir, le problème de l'utilisation des loisirs doit trouver sa solution de telle manière que la personnalité humaine soit élevée et non dégradée. C'est pourquoi l'instruction plus longtemps infusée dans les jeunes cerveaux des futurs ouvriers aura pour effet de leur ouvrir pour l'emploi de leurs heures et de leurs journées de liberté des horizons et des possibilités qui échappent à la majorité de nos ouvriers.

Depuis plusieurs années, la Chambre avait voté un projet de loi prolongeant jusqu'à 14 ans la scolarité obligatoire ; mais le Sénat devait le sanctionner. Là encore, l'arrivée au pouvoir du gouvernement du Front populaire a fait passer dans la réalité, en l'améliorant, une réforme sur le principe de laquelle personne ne discutait plus.

### Conclusions

Nous espérons avoir donné leur plein relief aux quatre lois sociales si parfaitement complémentaires les unes des autres, dont nous venons de faire la brève analyse. Les quatre lois, dont trois ont été les premières lois votées par la nouvelle législature, témoignent de l'intérêt que portent le nouveau gouvernement et la nouvelle Chambre aux masses laborieuses. Elles améliorent dans une mesure à peine imaginable, il y a quelques semaines

encore les conditions du travail des salariés de ce pays. Elles marquent le début d'une période qui se caractérisera sans doute par des progrès sociaux intensifs.

Ce n'est, en effet, qu'un début : il reste à améliorer la législation sur les risques sociaux dans la large mesure qu'offre notre civilisation industrielle évoluée ; il reste à intégrer organiquement l'association syndicale dans une structure économique permettant d'établir un équilibre stable entre la production et la consommation ; il reste à instaurer sur de tels fondements les plans de travail d'une véritable démocratie industrielle. Ces transformations seront d'autant plus rapidement réalisées que l'opinion publique sera mieux avertie de leur nécessité inéluctable en raison des progrès de la technique industrielle et sera mieux prête à soutenir le gouvernement qui les proposera.

A cet égard, comment ne pas rappeler que la précédente poussée sociale qui se situait vers la fin de la grande guerre a été rapidement enrayée par suite de la division des masses prolétariennes, particulièrement sensible dans les organisations syndicales. Aujourd'hui, même compte tenu du fait que l'unité syndicale est redevenue une réjouissante réalité, le nouveau mouvement de réalisations sociales qui a si bien débuté et a déjà donné tant de preuves tangibles des possibilités qu'il offre pour soulager le sort de tous les défavorisés de notre pays, ne peut se maintenir et s'intensifier que dans la mesure où tous les groupements qui constituent le Front populaire resteront unis et disciplinés à leur poste de combat dans la grande offensive engagée par les forces de progrès contre les forces de réaction.

Mais au delà même de l'amélioration des conditions matérielles de la grande masse du peuple qui peine et qui souffre, les nouvelles réalisations sociales ont une signification plus générale encore que nous nous reprocherions de ne pas dégager ici. En effet, l'un des grands mérites de la nouvelle législation si rapidement votée aura été d'avoir apporté la démonstration irréfutable que la campagne démagogique ou mal intentionnée engagée depuis le 6 février 1934 contre nos institutions parlementaires, portait à faux. Ainsi que nous l'avons écrit, alors qu'un fort courant se dessinait dans le pays pour réviser notre Constitution, naturellement par une restriction des droits du Parlement, c'est moins la machine qui était à transformer que l'esprit avec lequel on s'en servait. Aujourd'hui, le gouvernement du Front populaire vient de donner au monde la preuve que les méthodes démocratiques, au service d'une majorité cohérente et décidée à l'action, rendent possibles et même suscitent les transformations rapides et profondes qui découlent de l'évolution et qu'inspire un idéal humain élevé. A ce titre, les premiers résultats obtenus par le gouvernement du Front populaire sont un encouragement d'une portée morale et philosophique incalculable pour tous ceux qui, dans le monde entier, souhaitent ardemment le triomphe de l'idéal démocratique.



## II. — LA DÉMOCRATIE ET LA PAIX

*Discours radiodiffusé du Président du Conseil (17 septembre 1936)*

Dans le trouble actuel de l'opinion européenne et à la veille de l'Assemblée de Genève, le gouvernement de la République Française croit opportun de rappeler, en termes simples et nets, sur quelle doctrine constante est fondée son action politique.

Dans son immense majorité, la France reste attachée, avec une passion réfléchie, aux souvenirs et aux traditions de la Révolution française. La France croit à la *liberté* politique. Elle croit à l'*égalité* civique. Elle croit à la *fraternité* humaine. Elle professe que tous les citoyens naissent libres et égaux en droits. Parmi les droits fondamentaux de l'individu, elle place au premier rang la liberté de pensée et de conscience. Elle considère que l'action de l'Etat a pour objet essentiel d'introduire de plus en plus profondément l'application de ces principes dans les institutions légales, dans les rapports sociaux, dans les relations internationales. C'est en ce sens que l'Etat français est un Etat démocratique et que la nation française croit à la démocratie.

### Les principes posés par la révolution française

Cette doctrine est-elle infirmée par ce qu'on appelle aujourd'hui le réalisme, c'est-à-dire par la considération utilitaire des faits? Non certes. L'expérience n'a pas déçu la croyance de la nation française. Les principes posés par la Révolution de 1789 se sont étendus sur le monde entier. Ils ont changé la face morale de l'univers. Ils ont lentement éliminé les luttes de races et de religions qui ensanglantaient l'Europe depuis des siècles et qu'on a pu croire abolies à jamais. Ils ont transporté sur le plan de la pensée pure ou sur le terrain de l'action constructive la querelle éternelle des doctrines. Ils ont suscité une expansion inouïe de la science et de la culture, tout en limitant les misères engendrées par l'industrialisation. Ceux qui les condamnent en profitent souvent eux-mêmes à leur insu. Sans l'égalité civique que la Révolution française a proclamée, les Etats autoritaires d'Europe n'auraient pas aujourd'hui à leur tête des hommes sortis des profondeurs du peuple et tirant de cette origine leurs titres et leur fierté.

### L'exemple de la France

On a parlé de stabilité. L'histoire du dernier siècle a montré que les régimes démocratiques offraient au moins autant de stabilité que les sys-

tèmes gouvernementaux fondés sur la toute-puissance d'un homme, quand bien même cette toute-puissance s'expliquerait par le génie.

On a parlé de l'ordre indispensable à toute organisation collective. La démocratie est précisément le régime qui permet aux sociétés de progresser dans l'ordre, puisqu'elle fait dépendre le progrès de la volonté générale et d'une volonté de plus en plus éclairée. La France peut citer son propre exemple. Depuis trois mois, le gouvernement a mis en train d'importantes réformes sociales. Il l'a fait dans un grand mouvement populaire d'attente et d'espoir. Mais il l'a fait sans qu'une seule collision se soit produite entre citoyens, sans qu'une seule fois l'ordre ait été troublé dans la rue, sans qu'une seule institution ait été bouleversée, sans qu'un seul citoyen ait été spolié. Il en sera ainsi demain comme il en était ainsi hier. La démocratie reposant sur l'ordre et faisant reposer l'ordre sur la volonté réfléchie du plus grand nombre, est le contraire de l'anarchie. Comment récuser en tout cas le magnifique témoignage offert depuis tant d'années par les grandes nations anglo-saxonnes?

### Grâce à la démocratie...

N'est-ce pas grâce à la démocratie que la Grande-Bretagne a pu ménager entre le progrès et la tradition cette adaptation continue, presque insensible, qui lui a permis de transformer toutes ses institutions en demeurant semblable à elle-même? N'est-ce pas grâce à la démocratie que les Etats-Unis ont pu opérer en quelques années un prodigieux renouvellement économique sans compromettre un seul instant l'ordre légal, sans sortir des cadres de la Constitution élaborée au lendemain de la Guerre d'Indépendance par les disciples américains de Montesquieu et de Rousseau? Non, la démocratie ne sort pas condamnée du long procès engagé contre elle. Elle se justifie par l'épreuve comme par le raisonnement. La dette que l'humanité a contractée envers elle depuis 15 ans est infinie. La France le sait, et la France lui reste fidèle.

### Contre toute guerre

Bien qu'elle ait gardé une pleine confiance dans sa puissance séculaire de rayonnement, la France ne prétend imposer à aucun autre peuple les principes de gouvernement qu'elle croit les plus sages et les plus justes. Elle respecte leur souveraineté

comme elle entend faire respecter la sienne. La France rejette entièrement l'idée des guerres de propagande ou des guerres de représailles. Les causes de guerre qui pèsent sur le monde sont déjà assez lourdes pour qu'elle ne pense pas à les aggraver encore par le dessein d'une croisade doctrinale, soit pour les idées qu'elle croit justes et bonnes, soit contre les systèmes qu'elle croit faux et mauvais.

#### **La France veut vivre en paix avec toutes les nations du monde**

Elle veut vivre en paix avec toutes les nations du monde, quel que soit leur régime intérieur. Elle s'efforce, vis-à-vis de toutes les nations du monde, de réduire les causes de conflit dont pourrait un jour sortir la guerre. Avec toutes, quelles qu'elles soient, et pourvu qu'elles veuillent la paix, elle cherchera à consolider et à organiser la paix. Il n'y a pas un seul contact, pas un seul entretien, pas un seul ordre de discussion auxquels elle se refuse.

#### **La conception démocratique de la paix**

Mais de même qu'il y a une conception démocratique et humaine du gouvernement, il y a une conception démocratique et humaine de la paix. C'est à cette conception que la nation française reste attachée. C'est elle que le gouvernement français cherchera à faire prévaloir. La paix française suppose pour les nations la liberté de disposer d'elles-mêmes. Elle suppose l'égalité de droit entre les Etats, grands ou petits, comme entre les individus. Elle suppose la fraternité, c'est-à-dire l'élimination progressive de la guerre, la solidarité contre l'agresseur, le désarmement matériel et moral. C'est parce que la Société des Nations est elle-même fondée sur ces principes que l'action internationale de la France est fondée sur la Société des Nations. Elle tend à resserrer les liens entre les nations rassemblées à Genève, à assurer au pacte souscrit par elle toujours plus de force et d'efficacité. Elle tend à organiser l'assistance mutuelle. Elle tend à arrêter la course aux armements et elle ne se lassera pas de renouveler son appel jusqu'à ce qu'il ait été entendu. Elle tend à la réconciliation, à l'intelligence réciproque, à la collaboration entre *tous les peuples*, et les hommes qui parlent au nom de la nation française peuvent se rendre ce témoignage que jamais il n'est sorti de leur bouche une parole animée d'un autre esprit.

#### **La paix doit être générale**

Cette conception de la paix se déduit de la doctrine démocratique, mais elle résiste aux attaques

du réalisme, car l'expérience la vérifie elle aussi. L'Histoire montre qu'une paix *réelle* et stable ne peut reposer ni sur l'injustice, ni sur l'égoïsme. La considération de l'état présent du monde persuade tout observateur sincère que la seule paix réelle et stable est la paix générale, que les seules solutions viables des problèmes européens sont des règlements d'ensemble. La paix doit être générale parce que la guerre serait générale, parce qu'il n'y a pas un seul conflit armé dans l'Europe actuelle qu'on pourrait se flatter de limiter ou de cantonner. C'est cette conviction que le gouvernement exprime quand il parle de sécurité collective et de paix indivisible. C'est cette conviction qui se joint en lui au sentiment de l'honneur quand il affirme sa fidélité aux engagements pris, aux contrats signés, aux pactes conclus et quand il manifeste en même temps son ferme dessein de les étendre jusqu'à une organisation universelle des peuples unis par la paix dans une commune prospérité.

#### **La volonté de paix est pour la nation française un sentiment unanime**

Cette volonté de paix est pour la nation française un sentiment unanime. Il existe assurément en France des divisions civiques. Ce n'est pas la liberté qui les engendre, car elles résultent des oppositions de pensée et des antagonismes d'intérêts. La liberté en permet seulement l'expression. Elle permet aussi de tirer de leur jeu un élément de vie et de progrès. Il y a en France des doctrines et des partis qui s'affrontent. La France y voit un principe de force et non de faiblesse. Mais, aussi bien qu'elle est unanime à vouloir la paix, elle se trouverait unanime demain comme à toutes les heures de son histoire, s'il s'agissait de préserver la sécurité de la patrie, et à plus forte raison de défendre son sol. Elle se trouverait unanime pour maintenir contre toute pression ou toute interdiction la pleine indépendance de sa conduite, la pleine liberté de ses décisions et de ses choix. Elle ne veut contraindre personne. Elle ne se laisserait contraindre directement ou indirectement par personne. Elle veut que sa force reste toujours sage, mais que sa volonté pacifique reste toujours fière. Voilà dans quel sentiment elle compte aborder les grandes discussions internationales qui s'ouvrent. Voilà quelle contribution nouvelle après tant d'autres — anciennes ou toutes récentes — elle entend apporter à l'œuvre nécessaire de la paix que les peuples attendent dans l'angoisse et dans l'espoir.

(Le Populaire, 18 septembre 1936.)

### III. — LES OCCUPATIONS D'USINES

Extrait du discours de M. Marc Rucart, garde des Sceaux, à Epinal, le 20 septembre

Vous n'attendez pas du Ministre de la Justice qu'il néglige aucune affirmation du droit ; surtout pas d'un républicain lorsqu'il s'agit du droit républicain. Mais je veux être aussi, et plus largement, un homme juste ; et, dès lors, je ne peux séparer le droit de l'équité. Je ne veux considérer aucun des incidents du mouvement ouvrier en l'écartant des circonstances qui l'ont fait naître, des mobiles de ses auteurs, de l'état d'esprit général.

Je me dois enfin d'examiner la contagion des exemples qui remontent à deux années en arrière. Je me refuse en somme, à dire qu'un jugement sain est déterminé par la projection de la seule lumière d'un texte sur un fait qu'on aura isolé.

Le droit de propriété est inscrit dans la déclaration de 1789 ; il y est limité par les exigences de l'intérêt général. Je le respecte tel qu'il est affirmé et limité. Et je retiens aussi cette manifestation de la liberté qu'est le droit au travail.

Je m'associe enfin, non pas pour l'exigence de la solidarité ministérielle, mais parce qu'il y a communauté d'esprit et de sentiment entre M. Roger Salengro et moi-même comme entre tous les membres du Cabinet, à cette déclaration selon laquelle le Gouvernement ne saurait approuver les occupations d'usines.

Je réprovoque toute atteinte au droit. Mais j'invite en même temps les hommes d'équité à retenir, à propos des occupations d'usines, les facteurs d'appréciation que je citais tout à l'heure.

Vous savez quelles ont été les préoccupations de

fait des ouvriers craignant d'être remplacés ; vous ne pouvez nier qu'un état de fièvre a été provoqué par les restrictions, le chômage, les inégalités sociales accusées par la crise. Et si vous faites état d'une certaine psychose révolutionnaire ou d'un manque de rigorisme dans le respect sacré des lois et des institutions, comprenez que l'ancien Rapporteur du 6 février évoque des précédents douloureux, des actes d'illégalité qui, ceux-là, étaient commis dans la violence ; comprenez que j'évoque l'atteinte massive au plus grand, à l'essentiel des droits dans une démocratie : la souveraineté du suffrage universel. Des hommes qui, par leur situation dans la hiérarchie devaient donner l'exemple de l'observation des lois et du respect de la force publique ont créé une tempête en 1934. Ce n'est pas à eux, ni à ceux qui les ont applaudis, ni même à ceux qui ne les ont pas désapprouvés à s'étonner du vent d'agitation qui souffle parfois.

Je le répète encore : Voulons le droit, mais soyons équitables. L'esprit d'équité nous commande de situer les faits dans les circonstances. C'est, en outre, le moyen de nous expliquer plus facilement pour arriver certainement à nous comprendre et à nous entendre. N'exagérons rien. Regardons et jugeons à la lumière des textes sans doute, mais aussi en tenant compte de l'ensemble et de la succession des événements ; en tenant compte des misères, des rancœurs, des inquiétudes qui avaient pu s'accumuler ; en tenant compte des provocations qui angoissèrent jusqu'à l'an dernier les républicains.

LISEZ ET FAITES LIRE :

**Victor BASCH**

*Professeur honoraire à la Sorbonne, Président de la Ligue des Droits de l'Homme*

# POUR LA DÉFENSE DES LIBERTÉS DÉMOCRATIQUES

LÈTRE OUVERTE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL

PRIX : 0.75

EN VENTE DANS TOUTES LES SECTIONS LOCALES ET AU SIÈGE CENTRAL DE LA LIGUE

27, rue Jean-Dolent, PARIS-14<sup>e</sup> (Réductions aux Sections) C/Chèque Postal 218-25 Paris

# Un épisode de l'affaire Dreyfus

## LE ROLE DU CAPITAINE CUIGNET

Par Armand CHARPENTIER

La mort récente du commandant Cuignet, à l'âge de 78 ans, évoque l'un des épisodes les plus dramatiques et les plus décisifs de ce grand drame judiciaire qui s'appelle l'Affaire Dreyfus, épisode dont voici un résumé schématique.

M. Cavaignac, ministre de la Guerre dans le Cabinet d'Henri Brisson, désirant mettre fin à l'agitation révisionniste, résolut de donner publiquement les preuves de la culpabilité du capitaine Dreyfus. En conséquence, le 7 juillet 1898, il lut à la tribune de la Chambre trois pièces qui lui paraissaient établir nettement cette culpabilité. L'une d'elles, la troisième, était un billet dont les morceaux, d'après les dires du commandant Henry, avaient été ramassés dans les corbeilles de papier de l'ambassade d'Allemagne. Ce billet, signé d'un nom que l'attaché militaire italien Panizzardi avait coutume d'employer, était ainsi conçu :

*Mon cher ami, j'ai lu qu'un député va interpellier sur Dreyfus. Si on me demande à Rome nouvelles explications, je dirai que jamais j'avais des relations avec ce juif. C'est entendu. Si on vous demande, dites comme ça. Car il faut pas que on sache jamais personne ce qui est arrivé avec lui.*

Alexandrine.

Après la lecture de cette pièce, M. Cavaignac ajouta qu'il en avait pesé « l'authenticité matérielle et morale ». Ces paroles produisirent une telle impression sur l'assemblée que l'affichage du discours fut voté à l'unanimité, moins seize abstentions, dont celle de M. Méline.

Le lendemain de ce vote, le lieutenant-colonel Picquart adressait à Henri Brisson une lettre dans laquelle il se déclarait « en état d'établir devant toute juridiction compétente » que les deux premières pièces ne pouvaient s'appliquer à Dreyfus et que la troisième avait tous les caractères d'un faux. En présence de cette lettre et des critiques formulées dans la presse par Jaurès, Clemenceau, J. Reinach, Yves Guyot, etc., M. Cavaignac fit procéder à un nouvel examen des pièces qu'il avait lues. Ce fut le capitaine Cuignet qu'il chargea de ce travail.

Quelques semaines plus tard, le 13 août, cet officier s'aperçut que, sur les morceaux du billet recollé, les quadrillages étaient de couleur différentes et que, de plus, leurs écartements ne concordèrent pas. Donc, la pièce qu'Henry prétendait venir de l'ambassade d'Allemagne avait été fabriquée.

Le 30 août, interrogé par Cavaignac, en présence des généraux Boisdeffre, Gonse et Roget, le lieutenant-colonel Henry se reconnut l'auteur de ce faux. A la suite de cet aveu, Cavaignac fit con-

duire Henry à la forteresse du Mont-Valérien. Le lendemain soir, vers cinq heures et demie, l'officier de service le trouva étendu sur son lit, la gorge portant deux entailles faites avec un rasoir que tenait encore sa main gauche.

Aujourd'hui, où l'Affaire n'est entrée dans la sérénité de l'Histoire, on demeure confondu que les aveux et le suicide d'Henry n'aient pas déterminé dans les sphères militaires et dans le pays un sentiment unanime en faveur de la révision du procès de 1894. On est encore plus surpris que Cavaignac et le capitaine Cuignet, ainsi que les grand chefs, n'aient pas été les premiers à proclamer la nécessité de cette révision.

Or, non seulement il n'en fut rien, mais ces hommes affirmèrent que le faux ne modifiait en rien leur conviction. Pour justifier leur attitude, ils invoquèrent des arguments qui firent impression à l'époque, mais qui, vus avec le recul des trente-huit années écoulées, apparaissent d'une puéilité déconcertante. Ces arguments se résument à ceci :

1° Le faux Henry, fait deux ans après la condamnation de Dreyfus, n'avait eu aucune influence sur elle ; 2° Henry ainsi qu'il l'a déclaré, a fabriqué ce document apocryphe afin d'éviter d'en fournir d'autres dont la divulgation eût pu compromettre la sûreté de l'Etat. Le faux devenait comparable à un billet de banque d'une valeur fiduciaire représentant des pièces d'une authenticité absolue ; 3° Estimant que, sur l'adresse du *Petit Bleu*, le nom d'Esterhazy avait été substitué à un autre nom, Henry avait cru devoir riposter à ce faux par un autre faux.

A ces trois arguments, il fut répondu, non sans raison : 1° Oui, le faux est de 1896 ; mais, au procès de 1894, sentant que l'accusation s'effondrait, Henry avait affirmé tenir d'une « personne honorable » la certitude de la trahison de Dreyfus. Cette déposition, faite d'une façon théâtrale, le bras tendu vers le Christ, avait entraîné la condamnation. Quelle confiance pouvait-on, après son faux, accorder à la parole de cet homme ? ; 2° En novembre 1896, le colonel Picquart était envoyé en mission et, sauf la famille du condamné, personne n'envisageait l'éventualité d'une révision. Mais, y eut-il eu possibilité de révision, il est inadmissible que l'on introduise dans le dossier d'un condamné une pièce fautive. Enfin, Henry n'avait aucune qualité pour agir ainsi à l'insu de ses chefs, qui furent les premiers à être trompés dans la mesure où ils voulurent bien l'être ; 3° Les affirmations d'un homme de conscience et d'intelligence comme le colonel Picquart suffisaient à comprendre que les altérations portées sur l'adresse du *Petit Bleu* avaient été faites, non point par cet offi-

cier, mais bien contre lui et afin de paralyser son œuvre de justice. La preuve en fut donnée par l'examen des clichés photographiques sur lesquels se lisait le nom d'Esterhazy, écrit sans aucune rature.

Ainsi, s'effondraient l'un après l'autre tous les arguments invoqués contre la révision, lesquels furent repris par les mêmes hommes au cours de l'enquête poursuivie par la Cour de Cassation en 1899, devant le conseil de guerre de Rennes et même lors de la seconde enquête faite par la Cour de Cassation en 1904.

Une telle persistance dans l'erreur fut expliquée à l'époque par les passions politiques ; aujourd'hui où ces passions sont éteintes, l'explication ne satisfait plus les historiens qui se trouvent en présence d'un phénomène psychologique qu'ils cherchent à comprendre. De suite, une réflexion s'impose. Ces grands chefs, ces officiers, étaient dans leur vie courante des hommes semblables aux autres hommes, j'entends par là ni meilleurs, ni pires. Qu'ils aient subi, en 1894, une suggestion, c'est certain ; et l'erreur initiale s'explique et s'excuse. Mais, quand Esterhazy fut découvert, quand son écriture fut connue, pourquoi s'opposèrent-ils à la révision du procès, pourquoi nièrent-ils les faits les plus évidents, pourquoi tous leurs mensonges et tous leurs faux ?

Il y a là un mystère que j'ai voulu éclaircir. Des recherches minutieuses dans les documents de l'époque, des enquêtes faites auprès de personnes qui jouèrent un rôle dans le drame, m'ont permis d'éclairer ses origines d'une lumière qui rend compréhensible son déroulement.

Fait étrange, un homme, le procureur général Baudouin a entrevu la vérité et en a tracé les grandes lignes, à titre d'hypothèse, dans les premières pages de son réquisitoire. Mais, n'ayant pas toute la documentation dont j'ai pu disposer, il n'osa pas dépasser les limites de l'hypothèse. Cette vérité, non seulement ne fut pas soupçonnée par les dreyfusards, mais j'ai la conviction qu'elle ne fut connue, en 1894, que de deux ou trois hommes : le colonel Sandherr et le commandant Henry, certainement ; le général Mercier, peut-être. Par la suite, elle fut soigneusement cachée au colonel Picquart, et parmi les officiers qui jouèrent un rôle dans l'Affaire, beaucoup l'ignorèrent, notamment le commandant Cuignet.

Au cours de mes recherches, j'écrivis au commandant Cuignet pour le prier de m'accorder une audience. Il voulut bien accéder à mon désir et voici le récit de ma visite tel que je le notai, le soir même :

« Une pittoresque bâtisse, rappelant nos vieilles demeures provinciales et familiales, telle m'apparut, située à la lisière de Boulogne et du Bois, la maison où je sonnai par un clair après-midi d'octobre 1935. En pénétrant dans cet flot de verdure, tout oâté de silence, j'eus l'impression de me trouver transporté en quelque Normandie ou Bretagne lointaines. Et ce fut une impression de recul dans les temps que j'eus en entrant dans la chambre où Mme Cuignet voulut bien me conduire elle-même. Au fond de la pièce, d'une simplicité pres-

que monacale, se trouvait le commandant assis sur une chaise devant une petite table sur laquelle reposaient ses mains tordues par des rhumatismes nouveaux déformants. Sur son invitation, je m'assis près de lui, cependant que sa femme prenait place dans un fauteuil.

« Après l'avoir remercié de son aimable accueil, je lui dis qu'une étude approfondie de l'Affaire m'avait conduit à penser que les antagonistes d'hier avaient été d'une bonne foi égale et que mon plus grand désir serait de le démontrer. Je lui demandais alors si les publications parues depuis quelques années, notamment les *Carnets* de Schwartzkoppen n'avaient pas modifié ses sentiments.

« — Non, me répondit-il, je n'ai absolument rien à changer à mes dépositions.

« Les preuves, sur lesquelles le commandant Cuignet appuie toujours sa conviction, sont celles qu'il exposa devant la Cour de cassation et au procès de Rennes. Nul doute pour lui que le bordereau ne soit de Dreyfus. A ces preuves anciennes, il en ajouta une nouvelle que voici : Dans la déposition qu'il fit, le 30 avril 1904, devant la Cour de cassation, le capitaine Junck, interrogé sur la présence de l'officier chargé de rester au bureau entre onze heures et demie et deux heures, répondit que les stagiaires contribuèrent à ce service. C'était là une erreur, selon le commandant Cuignet. Mais, quand Dreyfus connut cette déposition, il demanda à être de nouveau entendu et, s'appuyant sur elle, put ainsi expliquer les présences qui lui avaient été reprochées aux heures du déjeuner.

« Ayant sollicité son opinion sur Esterhazy, le commandant Cuignet me répondit que cet officier était devenu, au cours de l'Affaire, l'homme de paille de la famille Dreyfus. »

Cet entretien avait duré plus d'une heure. Voyant que le commandant commençait à éprouver quelque fatigue, je le remerciai de son bienveillant accueil et Mme Cuignet me reconduisit fort aimablement jusqu'à la porte du jardin.

Retré chez moi, je voulus vérifier le nouveau fait mis à la charge de Dreyfus. Je constatai tout d'abord que le capitaine Dreyfus ne fut pas appelé à déposer devant la Cour de cassation. Celle-ci, après que tous les témoins eussent été entendus, l'autorisa seulement à comparaître en vue de recevoir ses déclarations. Ce fut au cours de cette audience, qui eut lieu le 22 juin 1904, que le capitaine Dreyfus, réfut les diverses accusations portées contre lui à Rennes, prononça ces paroles :

*Il y a un fait cependant que j'avais complètement oublié à Rennes, mais que mes accusateurs ne pouvaient ignorer — et j'avais bien le droit d'oublier après quatre années passées à l'île du Diable — c'est mon camarade de Fons-Lamotte, stagiaire avec moi en 1894, qui me l'a rappelé après Rennes. Il y avait chaque jour au quatrième bureau un officier de service de 11 heures 1/2 à 2 heures. J'ai assuré ce service à mon tour. Le général Gonse ne pouvait ignorer ce détail, puisqu'il avait été mon chef au quatrième bureau, jusque vers la fin*

*de mon séjour, époque à laquelle il fut remplacé par le colonel Fabre.*

Le commandant Cuignet avait donc, en toute bonne foi certainement, commis deux inexactitudes. Dreyfus n'avait pas eu à solliciter d'être rappelé par la Cour, puisqu'il n'avait pas encore comparu devant elle ; de plus, c'est sur le témoignage de Fons-Lamotte, et non sur celui de Junck, qu'il s'appuya pour expliquer les présences qu'il put faire entre midi et deux heures dans le bureau auquel il appartenait.

Le lendemain de ma visite, j'adressai à Mme Cuignet une lettre pour la remercier de son aimable réception et la prier de vouloir bien soumettre à son mari trois questions que je n'avais pu lui poser :

1° *Etant donné que la complicité d'Henry avec Esterhazy est repoussée et que du Paty de Clam serait responsable de certains actes critiquables, comment expliquer le suicide d'Henry ?*

2° *Peut-on tenir pour complet et entièrement véridique le procès-verbal des aveux d'Henry devant Cavaignac, procès-verbal qui ne porte aucune signature ?*

A ces deux questions, le commandant Cuignet m'adressa les réponses suivantes :

1° *Le suicide d'Henry a été provoqué par la lecture qu'il a faite des articles parus le matin dans l'Éclair et la Libre Parole.*

2° *Le procès-verbal des aveux d'Henry a été dicté par M. Cavaignac au général Roget qui y avait assisté.*

Ma troisième question concernait l'hypothèse de l'évasion d'Henry qui aurait été vu à Paris, en novembre 1899 par M. Maurice Feuillet, journaliste dessinateur, et en février 1903, à Buenos-Aires, par un agent d'une compagnie d'assurances. Le commandant Cuignet, à qui je demandais ce qu'il fallait penser de ces deux témoignages me répondit : « *Le corps d'Henry a été vu par de nombreux témoins entre la découverte de sa mort et sa mise en bière. (36 heures).* »

Telles sont les diverses réponses que j'ai pu obtenir, en octobre dernier, du commandant Cuignet dont la sincérité m'est apparue incontestable et qui, il convient de le rappeler, a préféré briser sa carrière plutôt que de faire fléchir son opinion. Du point de vue psychologique cet officier rentre dans la catégorie de ceux pour lesquels la trahison de Dreyfus était un fait certain, admis une fois pour toutes et qu'il fallait non pas démontrer mais expliquer. Partant d'un tel postulat, toute vérité apparaissait comme une erreur, et réciproquement. Cuignet, qui fut mis au courant de l'Affaire par les officiers du deuxième bureau, reçut leurs suggestions, subit l'emprise de leur psychose et épousa leur thèse. Mais ces officiers se gardèrent bien de lui révéler les véritables origines de l'Affaire, celles d'où venaient cette suggestion et cette psychose qui les tenaient corps et âme. Car, ainsi que j'en ai acquis la certitude, il y a, à la source du drame, un secret que nous n'avons pas connu et dont je suis parvenu à percer le mystère.

Le colonel Sandherr reçut, au cours de l'été 1894, de mystérieux documents à l'authenticité desquels il eut la naïveté de croire et sur lesquels il a bâti toute l'Affaire.

Au cours des recherches qui m'ont conduit vers la découverte des vraies origines de l'Affaire, ayant le désir de me documenter sur les circonstances qui avaient précédé ou suivi le drame du Mont-Valérien, je sollicitais de Mme Henry la faveur d'une audience. Mme Henry me répondit que, depuis le drame qui avait brisé sa vie, elle s'était retirée dans la solitude et désirait d'autant moins en sortir qu'elle avait eu la grande douleur de perdre son fils, sous-lieutenant de vingt ans, tombé glorieusement en Argonne, en 1915. Je ne pouvais que m'incliner devant cette volonté infiniment respectable. Toutefois, avec une bonne grâce à laquelle je ne saurais trop rendre hommage, elle voulut bien échanger avec moi quelques lettres dont la noblesse n'a pas été sans m'émouvoir.

Certes, la lecture de ces courtes missives ne m'a pas appris tout ce que j'aurais voulu savoir sur le drame du Mont-Valérien. Je ne crois pas non plus que Mme Henry ait vu, de ses yeux vu, les mystérieux documents auxquels je viens de faire allusion. Mais j'ai la certitude absolue qu'elle en a connu l'existence et qu'elle sait bien que les véritables origines de l'Affaire ne sont pas celles qui nous ont été racontées. Comment en douter en lisant les phrases que voici :

« *Je n'ai pas oublié quelles passions elle (l'Affaire) a suscitées et je comprends que vous ayez bataillé comme vous l'avez fait alors. Je sais bien aussi que le temps a fait son œuvre d'apaisement et que, comme vous le dites, l'historien croit pouvoir maintenant rétablir exactement les faits. Je ne crois pas qu'il y arrive.* » (11 avril 1935.)

« *Différents historiens pourront toujours présenter les faits d'après les documents plus ou moins exacts, d'après leur opinion personnelle ; les générations futures seront toujours imparfaitement renseignées.* » (2 juin 1935.)

« *Si j'ai gardé le silence sur certains faits que j'ai pu connaître et si je tiens à demeurer dans la réserve que je vous oppose c'est que j'ai toujours considéré que je devais agir ainsi.* » (23 septembre 1935.)

« *Comme je vous l'ai écrit, je juge impossible que l'on puisse pour l'histoire faire un récit exact avec des éléments trop pauvres et insuffisamment exacts. Pour ma part, je n'ai jamais lu aucune publication relative à l'Affaire, persuadée qu'elle ne pouvait être conforme à la vérité.* » (15 décembre 1935.)

« *Il n'y a pas d'énigme à la base de l'Affaire. Il y a des faits précis, accablants. Il y a une certitude.* » (9 janvier 1936.)

Ces faits précis, accablants, cette certitude, sur lesquels Mme Henry veut garder le silence ne sont pas, de toute évidence, le bordereau ; ce sont ces documents mystérieux dont elle ignore peut-être, sinon la nature, du moins le texte, mais dont son mari lui a parlé. Aussi bien, Henry lui-même a fait allusion à ces documents, par deux fois,

mais on n'y prêta pas attention. La première fois, ce fut au procès Zola quand, parlant de Sandherr, il dit : « Il m'a fait voir une lettre, en me faisant jurer de n'en jamais parler, j'ai juré ». La seconde fois, ce fut au substitut Wattine. Celui-ci lui ayant demandé ce que Sandherr avait contre Dreyfus, Henry répondit : « Il avait quelque chose de particulier que je n'ai jamais connu... Je crois bien que c'était une lettre venant d'Alsace et touchant quelqu'un de sa famille ou de ses relations. »

Mais cette lettre ne fut pas le seul document ; il y en eut d'autres, parmi lesquels un faux photographique concernant Dreyfus et venant de Bruxelles. Le drame eut à ses débuts un prologue, antérieur au bordereau, ainsi que je le démontre dans l'étude à laquelle j'apporte de dernières retouches. Des hommes particulièrement documentés sur cette question, comme le général Targe et Paul Desachy,

ayant lu mon manuscrit, ont estimé que j'avais trouvé sinon toutes les clés du mystère, du moins la principale. Et, si je n'ai pas déchiffré toutes les énigmes, c'est qu'il en est dont les caractères sont entièrement effacés. Mais la lumière que je projette sur elles permet de comprendre que le capitaine Dreyfus a été victime d'une erreur encore plus monstrueuse que celle que nous connaissons.

Erreur commise, en toute bonne foi j'en suis convaincu, par le colonel Sandherr dont le cerveau subissait les premières atteintes de cette paralysie générale qui devait le faire abandonner ses fonctions quelques mois plus tard.

Quand M. Charles Dupuy disait à MM. Poincaré et de Lanessan : « Je commence à croire que nous pouvons avoir été victimes d'une immense mystification en 1894 », il ne se doutait pas à quel point il disait la vérité.

## L'AIDE AU PEUPLE ESPAGNOL

### Souscriptions adressées à la Ligue

#### 3<sup>e</sup> liste

FRONT POPULAIRE, Tence.....	157 »	M. LAMBERT, Petit-Andelys.....	133 »
MARCEL ALIANI, St-Cyr-les-Colons.....	75 »	M. DALMAS, Belvédère.....	20 »
COMITÉ DE LUTTE, Joigny.....	271 50	SOUSCRIPTION DE ROUSSOT.....	31 »
SECTION L.D.H., Seillons.....	61 »	UN GROUPE DE RÉSERVISTES, 42 <sup>e</sup> R.A.D.T., à Lyon.....	105 »
SECTION L.D.H. et F.P., Etretat.....	220 »	COLLECTE, chemin de la gare de Longwy.....	159 25
COMITÉ D'ENTRAIDE, St-Nazaire.....	500 »	SECTION L.D.H., Retournac.....	77 »
SECTION L.D.H., Neufmarché.....	119 »	SECTION S.F.I.O., Ezanville.....	42 50
COMITÉ ANTIFASCISTE, Pontarlier.....	1.975 »	GROUPE U.S.R., Casablanca.....	145 »
SECTION S.F.I.O., St-Nazaire.....	1.250 »	SECTION L.D.H., Privas.....	50 »
CELLULE COMMUNISTE, Pérols.....	350 »	COMITÉ DE FRONT POPULAIRE, Nieppe.....	300 »
SECTION L.D.H., St-Georges-de-Didonne.....	231 »	M. BRUN, Fouques.....	169 50
M. BÉGALET, Argentine, Collecte.....	49 »	SECTION L.D.H., Redon.....	434 »
SECTION L.D.H., Lacapelle-Marival.....	400 »	COMITÉ D'ENTRAIDE LOCAL, Agen.....	2.000 »
COLLECTE, Ercé-en-Lamée.....	31 »	M. GAMARD, Collecte.....	70 »
COMMISSION DE SOLIDARITÉ, Villeneuve-sur- Lot.....	538 »	SECTION L.D.H., Cherchell.....	105 »
COLLECTES, Condat-s.-Ganaveise et Espar- tignac.....	91 »	SECTION L.D.H., St-Louis.....	50 »
COMITÉ AMSTERDAM-PLEVEL, Parassy.....	48 »	SECTION L.D.H., Brest.....	50 »
M. L. THOMAS, Draguignan.....	150 »	SECTION L.D.H., Villeneuve-la-Guyard.....	90 »
SECTION L.D.H. et F.P., Le Thillay.....	20 »	SECTION S.R.I., St-Claude.....	130 »
SECTION L.D.H., Grâne.....	231 75	M. PUECHEGUD, Ledignan.....	125 »
PAUL BAÑOS, Cauna.....	10 »	SECTION L.D.H., Belleville-sur-Saône.....	121 »
JEUNESSES COMMUNISTES, Oloron-St-Marie.....	800 »	SECTION L.D.H., Saïda.....	292 »
DÉLÉGATION DES TECHNICIENS ET EMPLOYÉS, Els Lioré et Olivier, Argenteuil.....	1.850 »	SECTION L.D.H., St-Brieuc.....	122 »
SECTION L.D.H., Epervain.....	90 »	SOUSCRIPTION, Mégeve.....	100 »
JÉQUES DU FRONT POP., Quinson.....	80 »	COMITÉ DE CHOMEURS, Bagnieux.....	100 »
SECTION L. D. H., Caury.....	60 »	SECTION L.D.H., Mortagne.....	50 »
COLLECTE, Vaite.....	36 »	SECTION L.D.H., Malaville.....	71 »
SECTION L.D.H., Valservres.....	35 »	LE POPULAIRE DE NANTES.....	55 »
MUNICIPALITÉ DE F.P., Noisy-le-Sec.....	270 »	Mlle CLÉMENT, Paris (13 <sup>e</sup> ).....	93 50
FRONT POPULAIRE, Verteuil d'Agenais.....	56 »	SOUSCRIPTION, Sauvic.....	154 »
SECTION L.D.H., Baud.....	65 »	Mme LÉGER, Paris.....	10 »
SECTION L.D.H., Ablon.....	129 »	COLLECTE, Compiègne.....	21 75
SECTION L.D.H., Pontivy.....	83 50	SOUSCRIPTION, des Houches.....	500 »
M. DEPIGNY, Seyssel.....	318 »	M. CHASSAIFIÈRE, Agde.....	755 »
FRONT POPULAIRE, Villefranche-de-Rouergue.....	761 »	JEUNESSES S.F.I.O., Marrakech.....	168 »
M. POISSON, Vierzon-Village.....	600 »	M. GILBERT, Courcy-aux-Loges.....	205 »
SECTION L.D.H., Beauvais-sur-Matha.....	30 »	M. DUJON, Vaux, par Champ.....	150 »
		SECTION L.D.H., Le Bouscat.....	25 »

SOUSCRIPTION, Commune des Pins .....	43 »	LÉON CROCHET, Vézelay .....	109 »
SECTION L.D.H., Benon .....	30 »	SECTION L.D.H., Villeneuve-sur-Yonne .....	240 »
SECTION L.D.H., Tonnay-Boutonne .....	461 65	M. SELIZOURTEH, Paris .....	100 »
SECTION L.D.H., Charbonnier .....	180 »	FÉDÉRATION L.D.H. DE L'ALLIER .....	185 »
SECTION L.D.H., Vic-de-Comte .....	45 »	M. ENLANGON, Aix-en-Provence .....	100 »
SECTION L.D.H., St-Rambert-en-Bugey .....	313 »	M. DUFOUR, Paris .....	20 »
FRONT POPULAIRE, Le Havre .....	500 »	M. GIRAUD, St-Amand .....	430 »
SECTION L.D.H., Grâne .....	133 »	AUBERGES DE LA JEUNESSE D'HOSSEGOR .....	111 25
SYNDICAT DES OUVRIERS ET TRAVAILLEURS DE TERRES, COURSAI .....	96 75	Total .....	22.468 90

9<sup>e</sup> liste

SECOURS ROUGE INTERNATIONAL, Amboise .....	436 75	SECTION L.D.H., Ferrières .....	75 »
M. BRAULT, Charny .....	79 »	COMITÉ CONTRE LA GUERRE ET LE FASCISME, Dolomnieu .....	32 »
M. RIGUET, Bléville .....	5 »	FRONT POPULAIRE, Niort .....	1.800 »
RENÉ BOUILLÉ, Aisy-sur-Arménçon .....	52 50	M. MOMICK, Koléa .....	160 »
M. SIMON, Auxerre .....	379 70	SECTION L.D.H., Paris (13 <sup>e</sup> ) .....	77 »
SECTION L.D.H., Séverin .....	39 »	SECTION L.D.H., St-Etienne-du-Bois .....	116 »
COOPÉRATEURS DE FLANDRE ET D'ARTOIS, Con- seil régional de Calais .....	200 »	SECTION L.D.H., St-Yzan-de-Soudiac .....	44 »
FRONT POPULAIRE DE LA GIRONDE, Bordeaux..	7.000 »	M. FLEURISSON, Mugron .....	10 »
SECTION L.D.H., Chaumes-en-Brie .....	110 »	M. PEQUEGNOT, Salvagnac .....	20 »
SECTION L.D.H., Mirecourt .....	64 »	SECTION L.D.H., Châteauneuf-de-Galaure ..	18 »
M. COMO, Aumagne .....	5 »	M. RICHARD, Alger .....	25 »
SECTION L.D.H., Saint-Symphorien .....	112 »	SECTION L.D.H., Jau Dignac Loirac .....	25 »
COMMISSION DE SOLIDARITÉ, Troyes .....	500 »	SECTION L.D.H., Prades .....	69 »
FÉDÉRATION DE LA SEINE, L.D.H. ....	100 »	SECTION L.D.H., Senonches .....	279 75
SECTION L.D.H., Châillon-sur-Chalaronne ..	50 »	SECTION L.D.H., Agde .....	680 »
COMITÉ DE LUTTE, Laplume .....	82 »	SOUSCRIPTION, Condat-sur-Ganaveix .....	371 »
DOCKERS DE GRANVILLE .....	71 05	COMITÉ CONTRE LA GUERRE ET LE FASCISME, Nantes .....	225 »
FÉDÉRATION DE L'AUBE, L.D.H. ....	39 50	FRONT POPULAIRE, Evreux .....	164 »
SECTION L.D.H., Vibraye .....	25 »	FRONT POPULAIRE, Nice .....	50 »
PARTI SOCIALISTE ET MEETING DU SECOURS ROUGE, Orthez .....	1.189 »	M. PASTORELLI, Nice .....	50 »
SECTION L.D.H., Peyruis .....	65 »	M. VILLAR, Paris (14 <sup>e</sup> ) .....	10 »
FRONT POPULAIRE, Conflans-St-Honorine ..	160 »	UN GROUPE DE GARDIENS DE LA PAIX DU 14 <sup>e</sup> ..	40 »
M. GARREC, Pont-d'Abbé .....	25 »	M. MORARI, Paris (4 <sup>e</sup> ) .....	10 »
FRONT POPULAIRE, Tourcoing .....	1.680 »	RAYON DE BAGNEUX .....	33 »
FRONT POPULAIRE, Pavilly .....	13 35	SECTION L.D.H., Ivry-sur-Seine .....	282 »
ANONYME .....	100 »	SECTION L.D.H., St-Christophe .....	50 »
M. MEYER, St-Martin-de-Queyrières .....	50 »	SECTION L.D.H., Confolens .....	135 10
SECTION L.D.H., La Ferté-Gaucher .....	100 »	SECTION L.D.H., Sigogne .....	131 80
L.D.H. ET F.P., Sarlat .....	200 »	SECTION L.D.H., Paris (1 <sup>er</sup> ) .....	50 »
SECTION L.D.H., St-Valéry .....	23 »	SECTION L.D.H., La Roche-Chalais .....	50 »
COLLECTE LANGLOIS .....	680 »	LE POPULAIRE DE NANTES .....	156 »
SECTION L.D.H., Paris (3 <sup>e</sup> ) .....	290 »	SECTION L.D.H., Rambouillet .....	70 »
COMITÉ DÉFENSE LAIQUE, Morbihan .....	300 »	SECTION L.D.H., Nersac .....	196 »
COLLECTE, M. Bazy, à Boussens .....	163 10	M. LETERTE, Cerisiers .....	185 »
FRONT POPULAIRE, Granges .....	50 »	MUNICIPALITÉ D'ACHERY .....	74 »
FRONT POPULAIRE, la Couronne du Grand- Gallargues .....	1.805 »	FRONT POPULAIRE, Agen .....	1.000 »
ECOLES DE GRAVILLE-CENTRE, Le Havre .....	145 »	M. BONNAFOUR, Carisey .....	90 50
FRONT POPULAIRE, La Garde-Freinet .....	61 »		
FRONT POPULAIRE, Marnande .....	503 »	Total .....	22.468 90
GROUPE S.F.I.O., St-Eloy .....	64 95	Liste précédente .....	280.479 50
M. ALLANIC, Cherbourg .....	30 »	TOTAL GENERAL .....	327.491 45
SECTION L.D.H., Le Nonvion-en-Thiérasche..	250 »		
COMITÉ ANTIFASCISTE, Cadillac .....	141 »		

Demandez à nos bureaux :

# HISTOIRE DE LA LIGUE

par Henri SÉE



# BULLETIN

## DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

### A NOS SECTIONS

#### AVIS IMPORTANT

##### REFUGIES POLITIQUES

Le Secrétariat général de la Ligue a délivré à des proscrits étrangers des certificats attestant que les porteurs pouvaient se prévaloir de la qualité de réfugiés politiques.

Ces certificats, ayant été remis après une enquête portant exclusivement sur l'activité politique des intéressés, ne peuvent être considérés comme des lettres de crédit financier.

Il appartient aux Sections à qui des réfugiés politiques présentent de tels certificats à l'appui d'une demande de secours, d'avance ou d'emploi, de se renseigner auprès du Secrétariat général avant de donner suite à ces demandes.

La Trésorerie générale ne peut prendre à sa charge que les dons ou avances consentis expressément par les services centraux de la Ligue.

#### SERVICE JURIDIQUE

##### I. — Nos interventions

Des démarches ont été faites dans les affaires suivantes. (Nous indiquons, tout d'abord, le nom de la Fédération et de Section, puis la cote du dossier, enfin le ministère auprès duquel nous sommes intervenus) :

###### 1<sup>o</sup> Affaires soumises par les Fédérations

Ain. — Borghini Oreste, Intérieur.  
Ariège. — Salette et Vives, Justice.  
Deux-Sèvres. — Descemet Omer, Colonies.  
Gironde. — Ghillani Edoardo, Intérieur ; Jeux (suppression des), Justice.  
Morbihan. — Le Guevel, Finances.  
Pas-de-Calais. — Delvois, Justice.  
Basses-Pyrénées, Villeneuve-de-Marsan. — Lartigue, Justice.  
Seine-et-Oise. — Lotissement, situation des mal lotis, Intérieur.  
Yonne. — Bablot G., Pensions.

###### 2<sup>o</sup> Affaires soumises par les Sections

Arcaçhon. — Boulinguer Jeanne, Santé Publique.  
Armentières. — Asile, autorisation de communiquer avec les malades, Santé Publique.  
Bayonne. — Ecole Normale, élèves de 4<sup>e</sup> année, situation des bacheliers, Education Nationale.  
Beauséuil. — Beauséuil (défilé du 14 juillet interdit à), Intérieur ; Etrangers, limitation activité des consulats, Affaires Etrangères.  
Biche. — Biche (enquête du commissaire de police à la section de), Intérieur.  
Bizerte. — Bizerte, jardins et locaux utilisés au profit de l'église, Résident général de Tunisie.  
Calais. — Parenty Félix, Intérieur.  
Cannes. — Moschetti (Mme), Education Nationale.  
Casablanca. — Maroc, marché du blé, Affaires Etrangères.  
Charenton. — Nelson Augustin, Guerre.  
Château-Thierry. — Georhin Pierre, Travaux Publics.  
Comité Central des réfugiés arméniens. — Tabakian Minas, Intérieur.

Gemonzac, Paris-5<sup>e</sup>. — Lilot Armand, Guerre.  
La Rochelle. — Monte Prosper, Justice.  
Levallois-Perret. — Guerre, liberté de lecture (presse de gauche), Guerre.  
Ligue hongroise. — Novak Titusz, Intérieur.  
Ligue polonaise. — Pologne (situation en), Ambassadeur de Pologne Radomski Zelik, Intérieur.  
Ligue russe. — Radzichewsky Rengarten, Préfet de Police ; Sirota David, Intérieur.  
Ligue suisse. — Chômage, convention franco-suisse, Travail.  
Lille. — Looks Ignace, Intérieur.  
Lille, Valenciennes. — Sieken Joseph, Intérieur.  
Livry-Gargan. — Moggia Domenico, Livry-Gargan, Intérieur.  
Longwy. — Chiarini (famille), Intérieur ; Bozzoni Jean, Intérieur.  
Maison-Carrée. — Chambon, Ministre d'Etat.  
Marseille. — Marseille, course de taureaux, Intérieur ; Martin Henri, P.T.T. ; Mancont Plade, Intérieur.  
Mars-la-Tour. — Boccaccio Charles, Justice.  
Mostaganem. — Algérie-Mostaganem, antisémitisme à l'école de, Education Nationale ; Armée, manifestations anti-républicaines, Guerre ; Marie Gustave M. Viollette, Ministre d'Etat.  
Nancy. — Antler Maurice, Intérieur.  
Nanterre. — Angeloni Secondo, Intérieur.  
Oran. — Oran, recouvrement d'impôts, Intérieur.  
Paris-18<sup>e</sup>, Rabat. — Bogoslavsky, Santé Publique.  
Pau. — Caneigt, Guerre ; Jensen Petry Karl, Intérieur.  
Rodez, Nice. — Sanctions contre fonctionnaires des P.T.T., Intérieur.  
Saint-Louis (Haut-Rhin). — Petroni Angelo, Intérieur.  
Saint-Peray. — Marianek Maria, Intérieur.  
Sidi Bel Abbès. — Algérie, antisémitisme à Oran, Intérieur ; Algérie, personnel des banques, Intérieur ; Benaymine Simon, Justice.  
Strasbourg. — Abosch Gustave, Intérieur ; Baer Guillaume, Finances.  
Toulouse. — Teichtheil dit Konigsbush, Intérieur.  
Tours. — Winter China, Intérieur.  
Trouville-sur-Mer. — Blais et Jouanneau, Guerre.  
Vierzon. — Martin H., Education Nationale.

##### II. — Réclamations

Les Sections ci-dessous sont priées de nous retourner rapidement avec leurs rapports les dossiers dont les cotes suivent :

Briançon. — Cortemiglia Secondo.  
Fontainebleau. — Michaut Germaine.  
Juvisy. — Panossian Edouard.  
Levallois-Perret. — Levasseur Lucien.  
Metz. — Schwein Albert.  
Nantes. — Kerstan Eugène ; Fradet Edmond.  
Paris-43<sup>e</sup>. — Vandamme Alfred.  
Paris-45<sup>e</sup>. — Baulin Emile.  
Pau. — Pau, ravaillement des rebelles espagnols.  
Pontault-Gombault. — Wurger (Mme).  
Saint-Martin-de-Vésulie. — Paolini.  
Versailles. — Anvolat Félicien.

(24 septembre 1936.)

##### I. — Nos interventions

Des démarches ont été faites dans les affaires suivantes. Nous indiquons, tout d'abord, le nom de la Fédération et de la Section, puis la cote du dossier, enfin le ministère auprès duquel nous sommes intervenus :

###### 1<sup>o</sup> Affaires soumises par les Fédérations

Ariège, Fernandez Manuel, Intérieur.  
Calvados, Delanoe Eugène, Justice.  
Gironde, Gellibert, Guerre ; Humbert (Mme), Education Nationale.  
Guadeloupe, Cabuzel, Colonies.  
Pyrénées-Orientales, Pasotti Guiseppe, Intérieur.  
2<sup>o</sup> Affaires soumises par les Sections  
Aix-en-Provence, Bernardi Vittorio, Justice.  
Armentières, Asile, autorisation de communiquer avec les malades, Santé publique.

Brignoles, Astesano Spérito, Intérieur ; Barattini Adold, Intérieur.

Capesterre, Fonctionnaires des cadres locaux, bonification d'ancienneté à titre militaire, Colonies.

Chesnay, Gourville Yves, Guerre.

Cléry, Cléry, protestations c. diverses interdictions au défilé du 14 juillet, Intérieur.

Gonche-en-Ouche, Olivier H., Pensions.

Grécy-en-Fonthieu, Duvauchelle Marie, Travail.

Grenoble, Francon, Guerre.

L'Hay-les-Roses, Brutalités policières, L'Hay-les-Roses, Intérieur.

Comité Réfugiés arméniens, Ghevoutian Nounik, Préfet de Police.

Ligue hongroise, Csurgala Joseph, Intérieur ; Gesztesy Ederique, Intérieur.

Ligue polonaise, Kengisberg Moszek, Intérieur ; Zylberberg Jehuda, Intérieur.

Ligues portugaise, Neves José, Intérieur.

Ligue russe, Penion Jehevitch Léon, Intérieur ; Safonoff Vladimir, Travail.

Ligue yougoslave, Yougoslavie Amnistie, Ambassadeur de Yougoslavie.

Maisons-Alfort, Nicolini Césaire, Intérieur.

Mantes, Greffiers de simple police (situation des), Justice.

Marseille, Lo Djeno, Colonies ; Massiani Jean, Intérieur ; Noble Joseph, Justice ; Tisserand Paul, Guerre.

Metz, Dechief Aimé, Justice ; Gangloff Robert, Guerre.

Mulhouse, Hirschkind, Intérieur.

Nancy, Wyszegrodsky Szulin, Intérieur.

Nice, Flach Rüdolf, Intérieur.

Paris (XI<sup>e</sup>), Casine Eugène, P.T.T.

Paris (XIV<sup>e</sup>), Leclerc Roger, Justice.

Urepeil, Urepeil, abus de la municipalité, Intérieur.

Rosny-sous-Bois, Rosny-sous-Bois, incidents au cours d'une réunion du Conseil municipal, Intérieur.

Saint-Cyr-l'École, Rabbe, Air.

Saint-Denis (Seine), Perron, Justice.

Sarrebouy, Stern Max, Intérieur.

Saverne, Grummer, Agriculture.

Strasbourg, Alsace-Lorraine, enseignement religieux, Président du Conseil.

Tlemcen, Sidi-Bel-Abbès, Sidi-Bel-Abbès, élections législatives, protestations, Intérieur.

Toulouse, Lagleize Jean et Gary, Education Nationale.

Trouville-sur-Mer, Biais, Guerre.

Valenciennes, Tricart, Justice.

Vendôme, Truchaud, Guerre.

Vincennes, Vincennes, Agression fasciste, Garde des Sceaux.

## II. — Réclamations

Les Sections ci-dessous sont priées de nous retourner rapidement, avec leurs rapports, les dossiers dont les cotes suivent :

Paris (X<sup>e</sup>), Bonnet, Paulette.  
Sarreguemines, Zerkowitz Adam.

(7 octobre 1936.)

# NOS INTERVENTIONS

## AFFAIRES ETRANGERES

### Droit des fonctionnaires

**Agents des services extérieurs (Statut).** — La Ligue a suivi pendant plusieurs années et a essayé de faire aboutir une proposition de loi Edouard Soulier tendant à doter d'un statut les agents des services extérieurs des Affaires étrangères.

En effet, le règlement relatif à l'avancement et aux peines disciplinaires de ces agents ne prévoit ni tableau d'avancement ni garanties légales pour la mise en disponibilité d'office. Au ministère des Affaires étrangères, l'avancement est conféré exclusivement au choix, avec tous les abus que permet cette manière de procéder.

Malgré tous nos efforts, le projet en question a été écarté par la commission des Affaires étrangères de la Chambre.

Cependant, un arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> juin 1935 a institué au ministère des Affaires étrangères une commission dite commission d'avancement pour

l'examen des titres à une promotion des agents des services extérieurs.

Nous sommes heureux de constater qu'un premier pas a été fait pour donner satisfaction aux intéressés.

Nous nous proposons de reprendre la question dans son ensemble.

## Allemagne

**Ossietzky (Karl Von).** — Notre association s'est intéressée à maintes reprises au cas de Karl Von Ossietzky, l'écrivain allemand bien connu, actuellement détenu en Allemagne dans un camp de concentration et dont l'état de santé était de nature à justifier de sérieuses inquiétudes.

Nous nous étions mis en rapport avec la Croix-Rouge française, dont l'action nous paraissait particulièrement indiquée en pareille circonstance.

Nous venons d'être informés par le ministère des Affaires Etrangères que le Président du Comité Central de la Croix-Rouge française, dont nous avions souhaité l'intervention, « et qui, s'inspirant de considérations d'ordre strictement humanitaire, s'était enquis auprès des dirigeants de la Croix-Rouge allemande de la situation de Karl Von Ossietzky » a appris que celui-ci venait d'être transféré du camp de concentration où il se trouvait dans un hôpital. Il a été indiqué que M. Von Ossietzky recevait des soins pour une inflammation des amygdales et qu'en outre son état général pourra maintenant être plus aisément surveillé.

Nous sommes heureux d'avoir pu, grâce à l'intervention généreuse de la Croix-Rouge, obtenir qu'il soit apporté un adoucissement à la douloureuse situation de M. Von Ossietzky et nous formons ici des vœux pour que les soins qui vont lui être prodigués rétablissent parfaitement sa santé chancelante.

## COLONIES

### Indochine

**Décrets-Lois.** — Nous avons le 5 février appelé l'attention du ministre des Colonies sur la situation pénible des petits et moyens fonctionnaires d'Indochine.

Depuis 1930, les traitements de ces fonctionnaires avaient été réduits, leurs indemnités sensiblement diminuées ou même supprimées.

Un fonctionnaire de catégorie moyenne servant à Saïgon, Cholôn ou Giadinh, ayant droit à un supplément de fonctions, percevait, avant les décrets-lois des émoluments inférieurs de 34 % à ceux qu'il percevait en 1931.

Les mesures d'économie avaient encore aggravé cette situation.

Les décrets-lois d'avril 1934 et de juillet 1935, portant prélevement sur la solde des agents de l'Etat avaient été appliqués aux fonctionnaires de la colonie.

Les prélèvements Doumergue-Laval ont été supprimés par la loi du 20 juin 1936, rendue applicable à l'Indochine.

## FINANCES

### Droits des fonctionnaires

**Liquidation des pensions de retraite.** — A la demande de notre Fédération du Morbihan, nous avons appelé l'attention du ministre des Finances sur la situation suivante :

Tous les fonctionnaires de l'Etat doivent faire leur demande d'admission à la retraite six mois avant la cessation de leurs fonctions. Or, en pratique, nombreux sont les fonctionnaires qui ne peuvent entrer en possession de leur retraite que de longs mois après qu'ils ont quitté leur emploi. Pendant ce temps, ils demeurent sans ressources puisqu'ils ne touchent plus leur traitement. Certains d'entre eux se trouvent, de ce fait, dans une situation réellement difficile.

Il nous semble que l'administration, saisie six mois avant la cessation de fonctions des demandes d'admission à la retraite, a tous les éléments nécessaires pour calculer le montant de la pension du fonctionnaire en temps utile et pour pouvoir lui adresser son livret de pension dans le mois qui suit la mise à la retraite.

Nous demandons au ministre d'envisager le moyen

de prendre, d'accord avec tous les autres ministères, toutes dispositions en ce sens.

M. Vincent Auriol nous a fait parvenir l'intéressante réponse que nous publions ci-dessous :

« Vous avez bien voulu appeler mon attention sur les délais qui s'écoulaient entre la date d'admission à la retraite des fonctionnaires de l'Etat et celle de la remise de leur livret de pension et me demander d'examiner s'il ne serait pas possible de réduire ces délais, étant donné que l'admission à la retraite devant faire l'objet de la part des intéressés d'un préavis de six mois, l'administration possède ainsi toutes facilités pour procéder aux opérations préalables à la concession de la pension.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître tout d'abord que le préavis ci-dessus s'applique aux seuls fonctionnaires admis à la retraite sur leur demande, dans les conditions prévues par l'article 11 de la loi du 14 avril 1924, modifié par l'article 72 de la loi du 31 mars 1932.

« D'autre part, la liquidation d'une pension ne peut être utilement entreprise que postérieurement à la date d'effet de la décision de mise à la retraite des intéressés, en raison des modifications susceptibles de se produire dans la situation de ceux-ci avant ladite date.

« Il y a lieu de remarquer, au surplus, que les fonctionnaires admis à faire valoir leurs droits à la retraite au titre de l'ancienneté peuvent, conformément aux dispositions de l'article 115 de la loi du 29 avril 1926, rester en fonctions jusqu'à la délivrance de leur titre de pension et continuent ainsi jusqu'à cette époque à percevoir leur traitement ; dans le cas contraire, ils ne sont pas d'ailleurs démunis de toutes ressources, puisqu'ils sont admis à percevoir des avances sur pension.

« J'ajoute que, la concession et la mise en paiement des pensions civiles qui incombent au ministère des Finances ne peut intervenir que sur le vu et après vérification des propositions établies par les administrations liquidatrices, c'est-à-dire par les administrations dont relevaient les intéressés avant la date de leur mise à la retraite. Vous pouvez être assuré que les services intéressés du ministère des Finances (direction de la Dette inscrite) s'attachent, pour leur part, à effectuer dans les moindres délais les opérations de revision et de concession au fur et à mesure de la réception des propositions de pension dont ils sont saisis par les autres administrations. »

18 septembre 1936.

#### Fonctionnaires républicains brimés

**Affaires E... et S...** — M. E... préparait depuis longtemps le concours de contrôleur stagiaire des douanes. Huit jours avant le concours (au début de l'année 1936), il s'était vu retourner son dossier avec l'avis suivant : « Le directeur général des douanes, conseiller d'Etat, vous informe qu'à la suite de l'enquête qui a été faite sur votre compte, le ministre des Finances a décidé de rejeter votre candidature au conseil des douanes. »

M. S..., qui appartenait anciennement au cadre des instituteurs du Maroc, avait été révoqué du corps des instituteurs du Maroc, après de nombreuses vexations que lui infligeaient ses supérieurs, en raison de ses opinions politiques. Il s'était fait inscrire, en novembre 1935, pour le concours de contrôleur stagiaire des douanes du Maroc. Quelques jours avant le concours, il recevait de la direction générale des douanes la note suivante : « Je vous informe qu'à la suite de l'enquête à laquelle il a été procédé, le ministre a décidé de rejeter votre candidature au concours visé ci-contre. »

Les deux cas, qui nous étaient signalés, l'un par la Fédération de l'Aude, l'autre par la section de Marrasch avaient vivement ému nos collègues. On avait, en effet, toutes raisons de penser qu'on avait pris prétexte des opinions politiques des intéressés pour les écarter de l'administration des Finances.

Nous sommes intervenus auprès de M. Vincent Auriol et nous avons obtenu l'assurance que M. S...

et M. E... pourront subir le prochain concours de contrôleur. Nous nous félicitons d'avoir pu obtenir cette mesure de justice.

#### Divers

**Budget.** — Nos lecteurs se rappellent que notre attention a été attirée par le discours du président de la Confédération des Retraités proportionnels reproduit dans le journal *Le Retraité proportionnel* et dans lequel il était fait allusion aux crédits « pour indemnités diverses », attribuées secrètement au personnel du ministère des Finances. (V. *Cahiers* 1935, p. 758.)

Nous sommes intervenus au sujet de ces faits auprès du ministre des Finances.

Le ministre ne nous ayant pas répondu, nous avons signalé les faits à l'un de nos collègues membres de la commission des Finances. Celui-ci nous a fait parvenir les explications suivantes : les divers crédits alloués pour indemnités diverses s'élevaient, en effet, à un total de l'ordre de celui qui a été indiqué par le *Retraité proportionnel*. Ces indemnités ont été revisées en 1934 par une commission spéciale. Les primes de rendement et parfois les primes pour travaux extraordinaires attribuées au personnel du ministère des Finances ont donné lieu à des critiques en raison de la manière arbitraire dont certaines ont été attribuées. Mais il n'est pas exact de dire qu'elles soient distribuées secrètement et encore moins qu'elles soient soustraites aux règles normales de la comptabilité publique.

#### JUSTICE

##### Grâces

**Lartigue.** — Nous avons informé nos lecteurs de la grâce de Lartigue, que la Ligue, après une campagne de plusieurs années, a obtenue au mois de mai dernier. (*Cahiers* page 381.)

Lartigue est rentré en France. Il a été accueilli à son retour par son avocat, M<sup>e</sup> Cadix, président de la Fédération des Basses-Pyrénées.

M. André Texier, président de la Fédération de la Gironde, membre du Comité Central, nous écrit, le 18 septembre au Secrétaire général :

« J'ai vu Lartigue à Bordeaux, deux jours après son retour ; je ne saurais vous traduire l'infime reconnaissance qu'il éprouve pour vous, Victor Basch et Guernut et tous ceux qui se sont intéressés à son triste sort. Il m'a chargé de vous exprimer, les larmes dans les yeux, combien il vous devait. J'ai longuement causé avec lui, plus que jamais — et nous n'en avons jamais douté — j'ai la certitude de son innocence ! »

« Il nous reste à obtenir le vote par le Sénat du projet de loi modifiant l'article 443 du C. I. C.

« Permettez-moi de vous remercier d'avoir été associé à cette bonne action. »

**Aix-en-Provence** (Attitude du Procureur de la République). — A la demande de notre Fédération des Bouches-du-Rhône, nous avons porté à la connaissance du ministre de la Justice, les faits suivants :

Le 4 août 1935, une manifestation a été organisée à Eyguières par le Front populaire pour protester contre une manifestation royaliste qui devait avoir lieu à Roquemartine.

Le soir, un camion transportant des manifestants de gauche, rentrait à Marseille. A Salon, où le camion s'est arrêté pour prendre de l'essence, se trouvait également un autocar transportant des membres de l'Action Française. Une bagarre a eu lieu entre les occupants des deux voitures, et des coups de feu ont été tirés.

A la suite de cet incident, deux militants de gauche M. Maunoury et M. Peggazzoni, ont été traduits, en même temps que des militants de droite, devant le tribunal correctionnel d'Aix-en-Provence.

A l'audience, M. le Procureur de la République eut une attitude parfaitement incorrecte, prenant violemment à partie M. Maunoury en ces termes :

« Vous, capitaine, qui avez comme moi servi sous les plus du drapeau tricolore, qui avez fait brillamment votre devoir, que faites-vous en la mauvaise compagnie du Front populaire ? »

Les faits étaient attestés par plusieurs avocats et juristes présents. L'attitude d'un magistrat reprochant à un prévenu ses opinions politiques, était inadmissible.

Nous avons demandé au Garde des Sceaux de faire une enquête. Notre collègue, M. Rucart, vient de nous informer que cette enquête avait été ordonnée, et qu'au vu de ses résultats, il avait décidé de déférer le magistrat responsable devant la Commission de discipline des magistrats du Parquet.

Nous sommes heureux d'enregistrer cette décision énergique qui, nous l'espérons, rappellera aux magistrats capables de l'oublier, la réserve qui s'impose à leurs fonctions.

### LUXEMBOURG

**Affaire Clément.** — M. Hubert Clément, député-maire d'Esch-sur-Alzette (Luxembourg) et directeur du journal socialiste *Journal d'Esch*, a été cité en justice par l'ambassadeur d'Allemagne, à la suite d'un article qu'il avait publié et qui concernait les faits ayant eu lieu à Berlin, le 30 juin 1934.

La Ligue luxembourgeoise nous a écrit, en 1935, que l'intéressé désirait être défendu par un avocat luxembourgeois et un avocat français. Nous lui avons conseillé de se mettre en rapport avec notre collègue M<sup>e</sup> de Moro-Gianni; ce dernier a bien voulu accepter de plaider pour M. Clément.

Or il semble bien que cette affaire ne viendra jamais à l'audience.

M. Hubert Clément ayant en effet offert d'apporter la preuve formelle de tous les faits relatés dans l'article incriminé, la légation d'Allemagne a cru prudent de ne pas insister sur sa plainte.

### P. T. T.

#### *Droit des fonctionnaires*

**Nice (Grève des facteurs).** — Au mois d'avril 1935, des mesures de suppression de renforts au service de distribution ont provoqué la grève des facteurs de Nice.

À la suite de ces faits, le ministre des P. T. T. a cru devoir prendre, à l'égard des grévistes, des sanctions particulièrement sévères.

Huit révocations, sept suspensions temporaires, huit changements de résidence et cent trente-six aversissements ont été prononcés.

L'action des organisations syndicales a abouti à faire atténuer certaines de ces décisions.

Mais sept facteurs titulaires restaient encore en dehors des cadres. Six auxiliaires licenciés n'étaient pas repris. Huit facteurs déplacés étaient maintenus dans leurs nouvelles résidences :

**Maurel.** — M. Maurel a été déplacé à Mur-de-Barrez. Il a dû laisser sa famille à Nice, où sa femme travaille. Il était malade, et le climat du pays où il se trouvait lui était particulièrement nuisible. Ajoutons que ses notes de service étaient bonnes et qu'aucune faute professionnelle ne pouvait lui être reprochée.

Nous avons prié le ministre des P. T. T., le 11 avril dernier, de prendre à l'égard de ce facteur, ainsi que de tous ceux qui restaient frappés de sanctions après la grève de Nice, une mesure de bienveillance.

Le 31 mai dernier, le ministre des P. T. T. nous a fait connaître que, sur 8 agents révoqués, 4 ont été réintégrés. Les auxiliaires licenciés, qui étaient au nombre de 10, ont été repris, à l'exception de 4 d'entre eux.

Enfin, sur les 8 facteurs titulaires changés de résidence, 2 ont été réintégrés dans les départements de la région méditerranéenne, c'est le cas, en particulier, de M. Maurel rapatrié à Antibes.

### ROUMANIE

#### *Contre les persécutions politiques à l'étranger*

**Constantinesco.** — Nos lecteurs se souviennent de la protestation que nous avons élevée auprès du ministre de Roumanie contre les poursuites intentées à M. Constantinesco, professeur d'histoire de l'art à l'Université de Chisinau, emprisonné, menacé en raison de ses opinions et de son activité politique. (V. Cahiers 1935, p. 402).

Le procès — où M. Constantinesco était jugé avec sept autres intellectuels antifascistes — s'est déroulé du 5 au 31 mars devant le Conseil de guerre. Deux délégués de la Ligue Internationale des Droits de l'Homme et du Comité des Femmes avaient été désignés pour assister au procès.

M. Victor Basch a adressé au Président du Conseil de Guerre les dépêches suivantes :

Je m'excuse de ne pouvoir venir. J'aurais dit la haute estime des savants français pour Constantinesco Yassy et leur conviction que son activité politique vise uniquement la défense de la liberté.

La démocratie française, fidèle amie du peuple roumain, espère que l'acquiescement du professeur Constantinesco attestera l'attachement de la Roumanie à la liberté des sciences et de la pensée.

Victor BASCH,  
Professeur honoraire à la Sorbonne,  
Président  
de la Ligue des Droits de l'Homme.

En dépit de l'énergique protestation des démocrates le professeur Constantinesco a été condamné à 2 ans et cinq mois de prison, 20.000 lei d'amende et déchu de ses droits civiques pour dix ans. Les autres inculpés ont été condamnés à des peines variant entre deux mois et deux ans de prison ainsi qu'à de lourdes amendes.

## SECTIONS ET FEDÉRATIONS

### Campagnes de la Ligue

**Ecole laïque.** — Montsoul (Seine-et-Oise) demande la création d'un nouveau groupe scolaire rendu nécessaire par l'augmentation de la population ; demande au Comité Central d'intervenir auprès du ministre de l'Éducation Nationale en faveur de la création dans chaque commune rurale d'une cantine scolaire pour les enfants habitant loin de l'école. (29 août 1936.)

**Événements en Espagne.** — Wingle (Pas-de-Calais) demande l'aide du gouvernement français en faveur des réfugiés espagnols. (Août 1936.)

**Ligues factieuses.** — Belleville-sur-Saône (Rhône) demande au gouvernement du Rassemblement populaire : 1<sup>o</sup> l'application stricte des lois votées sur la dissolution des ligues factieuses ; 2<sup>o</sup> le vote de toutes dispositions nouvelles visant les organisations dissoutes qui se reconstituent sous une autre dénomination avec les mêmes hommes et les mêmes méthodes ; 3<sup>o</sup> une attitude ferme pour briser toutes organisations mettant en danger la vie des citoyens et les institutions républicaines. (17 septembre 1936.)

**Fontenay-sous-Bois (Seine)** demande la dissolution effective et le désarmement réel des ligues factieuses. (19 août 1936.)

**Mandats, vote.** — Montsoul (Seine-et-Oise) demande la suppression du mandat de six ans pour les conseillers municipaux ou le renouvellement de la moitié tous les trois ans. (29 août 1936.)

**Protection des animaux.** — Lembeye (Basses-Pyrénées) demande que les inspecteurs désignés par les sociétés protectrices des animaux prêtent serment et qu'ils soient payés par l'État. (Septembre 1936.)

**Rassemblement populaire.** — Fontenay-sous-Bois (Seine) demande au Gouvernement du Rassemblement populaire de prendre des mesures énergiques contre la campagne de haute trahison entreprise par les capitalistes fascistes français ; réclame l'épuration des administrations, insiste sur la neutralité effective dans les événements d'Espagne ; exprime sa sympathie aux défenseurs du Rassemblement populaire espagnol contre le fascisme international ; Fontenay-

sous-Bois (Seine), Marly-la-Ville (Seine-et-Oise) protestent contre la dissolution de la Ligue polonaise. (19 août 1936.)

Villebon (Seine-et-Oise) envoie ses salutations fraternelles au gouvernement du Rassemblement populaire et au peuple républicain espagnol combattant contre les forces du fascisme et de la guerre; adresse un appel à tous les ligueurs en faveur des collectes pour les blessés et leurs familles. (22 août 1936.)

Saint-Diziers (Haute-Marne) demande au Comité Central de veiller à l'application du programme du Rassemblement populaire; de contrôler l'attitude des élus et de leur rappeler en temps utile le serment du 14 juillet. (6 mai 1936.)

Saint-Varent (Deux-Sèvres) approuve l'action du Comité Central en ce qui concerne l'appel aux élus du Rassemblement populaire. (14 juin 1936.)

Saverne (Bas-Rhin) félicite le gouvernement du Rassemblement populaire de son action en faveur des travailleurs; décide d'intensifier sa propagande en faveur de la réalisation des revendications du Rassemblement populaire; met en garde la population contre la campagne mensongère menée en Alsace sur la base des menaces de séparatisme; envoie au Président de la Ligue M. Victor Basch l'expression de son admiration et de sa gratitude. (22 juillet 1936.)

Toury (Eure-et-Loir) s'engage à soutenir le gouvernement du Rassemblement populaire souhaite l'avènement d'une société de justice et de paix universelle basée sur le désarmement effectif. (5 juillet 1936.)

Reynier (Affaire). — Sanary (Var) demande au Gouvernement du Rassemblement populaire de donner à Benjamin Reynier, injustement condamné pour un crime qu'il n'avait pas commis, la réparation matérielle qui lui est due. (Juin 1936.)

Service militaire. — Sainte-Florine (Haute-Loire) demande à la Ligue de faire pression sur le Gouvernement du Rassemblement Populaire en vue du rétablissement immédiat du service militaire d'un an. (24 juin 1936.)

Seznec (Affaire). — Souvigny-en-Sologne (Loir-et-Cher) félicite le Comité Central de son action en faveur de Seznec; est heureux de le voir sortir du bagne; demande son retour en France. (15 mars 1936.)

S. D. N. — Gréoux-les-Bains (Basses-Alpes) demande la réorganisation de la S. D. N. afin qu'elle reflète l'opinion des peuples et non celle des gouvernements. (9 juin 1936.)

Oraison (Basses-Alpes) émet le vœu que le nouveau Gouvernement de la France provoque une vaste consultation des peuples pour la refonte de la S. D. N. (Juin 1936.)

Sariat (Dordogne) demande au Comité Central d'intervenir auprès de tous les Etats faisant partie de la S. D. N. afin que les délégués de ces Etats soient désignés par le peuple et ne soient pas exclusivement des parlementaires. (24 mai 1936.)

T. S. F. — La Fédération de Maine-et-Loire demande au Gouvernement d'utiliser la radio pour tenir le pays au courant des événements d'ordre intérieur et extérieur qui sont actuellement rapportés ou commentés de façon tendancieuse par les grands journaux d'information; demande également la rectification, dans le sens de la vérité, des actualités tendancieuses du cinéma. (24 mai 1936.)

Chamalères (Puy-de-Dôme) demande que la Ligue puisse disposer du micro de façon régulière pour exposer sa doctrine et ses études sur les grands problèmes nationaux et internationaux; demande la suppression de la taxe sur les appareils radiophoniques. (Avril 1936.)

La Courneuve (Seine) demande que la radio soit au service de tous les partis et fasse l'objet d'une réglementation avec sanctions. (Mars 1936.)

La Ferté-Saint-Aubin (Loiret) demande que le Gouvernement issu de la nouvelle législature entreprenne à bref délai françaises par la diffusion quotidienne des nouvelles officielles accompagnées de commentaires, par l'émission de temps à autre d'exposés clairs sur les doctrines des divers partis politiques et associations philosophiques et professionnelles; enfin, par la mise à l'étude d'un poste récepteur radiophonique à prix raisonnable. (17 mai 1936.)

Les Herbiers (Vendée) demande au Gouvernement du Rassemblement populaire la création d'un statut légal de la radiodiffusion et du cinéma. (7 juin 1936.)

Tribler (Affaire). — Solleville-les-Rouen (Seine-Inférieure) proteste contre la condamnation de Louis Tribler, gérant de la « Volonté de Paix » pour des articles contre le projet de la loi de deux ans. (27 février 1936.)

### Activité des Fédérations

Rhône. — La Fédération salue le courage et la résolution avec lesquelles Léon Blum a su défendre et sauvegarder la paix; approuve sa politique de non-intervention; lui demande une action hardie contre la féodalité financière;

l'adjure de faire une offre claire de désarmement dans l'égalité des droits dont le succès permettrait de renoncer aux dépenses militaires écosantes et préparerait la fin de la guerre. (11 septembre 1936.)

### Activité des Sections

Beauvais-sur-Mathe (Charente-Inférieure) s'élève contre l'article de loi permettant de faire des déclarations anonymes à des agents de l'autorité dans le but de dénoncer des crimes et qui ne sert, en réalité, qu'à satisfaire des vengeance personnelles; demande la modification de cet article dans le sens de la probité et de la justice. (6 septembre 1936.)

Belleville-sur-Saône (Rhône) demande la suppression des écoles de perfectionnement d'officiers et sous-officiers de réserve et leur remplacement par des périodes militaires volontaires et non indennisées. (17 septembre 1936.)

Oullins (Rhône) propose un drapeau tricolore inexistant encore pour la S. D. N., estimant qu'un emblème est indispensable à chaque organisme vivant. (Septembre 1936.)

Phnom-Penh (Cambodge) émet le vœu que des mesures soient prises: 1° pour enrayer la vente des francs, pratiquée depuis les dernières élections par un nombre considérable de colons; 2° pour que la Banque d'Indochine ne fasse aucune propagande tendant à précipiter la chute du franc. La section demande l'institution du régime représentatif pour l'élection d'un collège municipal qui ait un pouvoir réel dans l'administration de la ville. (12 août 1936.)

## MEMENTO BIBLIOGRAPHIQUE

BARBELLION. — *Journal d'un homme déçu* (Payot, 15 fr.). — Ce jeune naturaliste anglais, qui mourut, en 1916, à 28 ans, d'une maladie qui le tourmenta longuement et dont il prévoyait l'issue, a laissé un journal de sa vie, qui est, d'un bout à l'autre, pathétique. Barbellion pousse l'introspection aussi loin que possible et avec une entière sincérité, que son humour rend encore plus émouvante, il nous expose sa vie intérieure. Chaque lecteur y reconnaîtra, au passage, certains de ses propres doutes ou de ses propres tristesses. Ce journal, traduit dans une langue solide est préfacé par Wells. — R. P.

HENRI SEROUYA. — *Initiation à la philosophie contemporaine* (La Renaissance du livre, 15 fr.). — Notre époque est aussi fertile en philosophes que les siècles précédents, mais leur culture scientifique, qui est généralement profonde, n'empêche point leur métaphysique de rester souvent brumeuse, ce qui semble bien être le sort de toute réflexion sur les problèmes transcendants. M. Serouya a fait comprendre les doctrines les plus abstraites ou les plus arbitraires de la philosophie contemporaine et son livre ne rebutera pas les lecteurs sérieux et attentifs. — R. P.

H. G. VERGNOLLE. — *Supprimons le chômage* (Rivière, 1936, 12 fr.). — Il n'est pas besoin, pour atteindre le but que propose le titre de ce livre, ni de dévaluation, ni d'inflation, ni d'emprunts; c'est, du moins, ce que s'efforce de démontrer l'auteur, qui préconise un programme de grands travaux, alimenté, à la cadence de dix milliards par an, au moyen d'une monnaie auxiliaire, proche parente du système de la monnaie fondante, sur lequel il donne d'intéressants détails. — R. P.

JEAN FERRER. — *Le cancer du chômage* (Presses Universitaires, 1936, 12 fr.). — Contrairement à M. Vergnolle, l'auteur n'a pas confiance dans les grands travaux pour résorber le chômage. Selon lui, seul pourrait en venir à bout le retour à la terre systématique et l'organisation du travail agricole. Son livre, où la polemique se mêle à l'étude objective des faits, contient, ce et là, des idées intéressantes. — R. P.

ROBERT LEFORT. — *La Révolution organisée* (Éditions Nouvelles, 1936, 5 fr.). — Disciple de Jacques Duboin, l'auteur expose un système d'utopie économique basé sur la socialisation des moyens de production, l'autarchie étatisée et la substitution à la monnaie actuelle de bons de travail « fondants ». Il décrit avec entrain le pays de « Pangallie », patrie imaginaire de son nouveau régime social. — R. P.

RENAUD JEAN. — *La terre soviétique* (Ed. sociales internationales, 1936, 5 fr.). — Reportage de « choses vues », mais vues avec une certaine complaisance, semble-t-il. C'est tout le nouveau régime agraire de l'U. R. S. S., avec

ses sovkhoz (domaines d'Etat) et ses Kolkhoz (exploitations collectives) que l'auteur nous décrit. La vie des paysans russes, aussi bien que les procédés d'exploitation du sol différent fortement de ce que nous connaissons en Occident. Un immense effort de rénovation économique et sociale s'accomplit là-bas et, semble-t-il, en suivant la ligne traditionnelle partie du « mir » que feu Stolypine avait cru détruire pour toujours. — R. P.

LOUIS DE LAUNAY : *L'Eglise et la Science* (Grasset, 1936, 15 fr.). — M. de Launay — qui est un savant, puisqu'il appartient à l'Académie des Sciences — entend bien démontrer que l'Eglise n'a jamais été hostile à la recherche scientifique et que science et religion peuvent fort bien s'accorder puisqu'elles n'ont pas le même domaine. Toutefois, il estime que la religion projette « des clartés définitives là où la science se bornait à lancer des étincelles ». Ce livre de pure apologétique se termine par un acte de foi dans le miracle... car M. de Launay est un savant, je veux dire un membre de l'Académie des Sciences. — R. P.

L. FERRAND : *Problèmes d'économie politique et sociale* (Alcan, 1935, 75 fr.). — Ouvrage intéressant et documenté, qui traite, sous une forme agréable, de problèmes sévères, tels que ceux de la réglementation du travail et des salaires, des assurances sociales, de la coopération, etc... L'auteur est un ferme partisan du libéralisme économique le plus orthodoxe et il considère le libre jeu des lois naturelles dans la vie économique comme aussi indispensable au bonheur des hommes qu'il est, en fait et malgré toutes les interventions, inéluctable. — R. P.

Jean HENNESSY : *Ni à droite, ni à gauche, en avant !* (Figuière 1936). — Recueil d'articles parus depuis quelques mois et dans lesquels l'auteur s'efforce de fixer le programme et la doctrine du parti social-national qu'il a fondé. Il préconise, notamment, la révision de la Constitution et l'union européenne. — R. P.

Fr. ENGELS : *Pour comprendre « Le Capital »* (Bureau d'édition, 1936, 4 fr.). — On a réuni là quelques articles et préfaces d'Engels, ainsi que deux études dues à Mehring et à Rosa Luxembourg, qui exposent l'essentiel des thèses du « Capital ». Plus accessibles que l'ouvrage même de Marx, ces pages restent encore assez indigestes. Nous conseillons plutôt à ceux qui veulent s'initier aisément à la pensée marxiste, la lecture de deux brochures publiées par le Bureau d'éditions et intitulées, l'une « Karl Marx et sa doctrine », l'autre « Du matérialisme historique ». — R. P.

Almé MIGNEN : *Des ombres sur les jours* (Ed. de la Caravelle, 1936). — Petits poèmes, de forme régulière, de rythme agréable, d'un souffle assez court, mais d'un lyrisme conscient et contenu qui n'est point sans charme. — R. P.

André FOURGEAUD : *L'homme devant le capitalisme* (Payot 1936, 30 fr.). — Le titre de ce livre nous renseigne imparfaitement sur son contenu, qui est très riche et très étendu. Il tient à la fois du traité didactique et de l'introduction générale à l'étude de l'économie politique. L'auteur expose ses vues sur les rapports de la science économique avec les sciences physiques et biologiques et, reprenant les notions fondamentales de l'économique, il construit des théories nouvelles de l'échange, de la valeur, du capital, de l'enchaînement et de la différenciation des régimes économiques, qui, toutes, témoignent de beaucoup d'originalité d'esprit. On trouve aussi, dans le livre de M. Fourgeaud, les interprétations des doctrines économiques d'autrefois qui obligeront à réexaminer bien des notions acquises. — R. P.

G. MOSCA : *Histoire des doctrines politiques depuis l'antiquité jusqu'à nos jours* (Payot, 20 fr.). — Le titre seul de ce livre indique qu'il est, en grande partie, écrit d'après des ouvrages de seconde main. Mais cet exposé succinct des idées politiques se recommande par beaucoup de qualités : l'auteur a su montrer la filiation et les rapports des diverses doctrines ; il a pris soin de décrire brièvement les régimes et les institutions parmi lesquels elles sont apparues et se sont développées ; enfin, il juge avec sobriété et mesure les systèmes qu'il expose. Le tout, dans la bonne traduction de M. Bouthouil — (mais pourquoi écrit-il *Babouf* et *Bouches*, au lieu de Babeuf, Buchez ?) — se lit aisément et constitue un manuel commode et clair. — R. P.

— Marcel MARINET : *Culture prolétarienne* (Librairie du Travail, 1936, 12 fr.). — Recueil d'articles écrits depuis dix ou quinze ans, mais que la création de larges loisirs pour les travailleurs rend d'actualité. La conception théorique de l'auteur consiste à définir la culture — et la vraie révolution — prolétarienne comme la possibilité donnée à

chacun de développer toutes ses virtualités intellectuelles et de participer à tous les progrès de la pensée humaine. Pratiquement, il préconise la création de groupes d'entraide intellectuelle. Livre généreux, qui eût gagné à être repensé par l'auteur et construit sur un plan plus méthodique dans l'ensemble et plus précis dans les détails. — R. P.

— Rosa LUXEMBOURG : *L'accumulation du capital* (Librairie du Travail, 1936, 12 fr.). — Voici l'un des livres les plus importants de l'école marxiste contemporaine. Il faut louer M. Marcel Olivier de nous en avoir donné une traduction complète et de l'avoir fait précéder d'une introduction montrant comment R. L. fut en désaccord avec Lenine sur le problème si important de l'accumulation du capital. Fidèle à la pensée de Marx, R. L. établit la thèse de l'impossibilité d'une accumulation indéfinie et de l'éclatement nécessaire du système capitaliste par l'excès même de son développement. — R. P.

— Maria MONTESSORI : *L'Enfant* (Desclée de Brouwer, 1936, 15 fr.). — On sait l'influence considérable qu'ont exercée, depuis le début du siècle les doctrines et l'action pédagogiques de Mme Montessori. Cet immense succès paraîtra naturel à ceux qui liront ce livre. L'auteur parle des enfants non seulement avec amour, mais avec une étonnante compréhension de leurs besoins psychologiques et une sorte de divination de leur pensée. L'indifférence des adultes, leurs fautes et leur inconscient égocisme à l'égard de l'enfant sont vigoureusement dénoncés dans ce livre où chacun pourra trouver des suggestions et des révélations. — R. P.

— Ed. de KERDANIEL : *Témoignages* (Sirey, 1936, 8 fr.). — Cet ouvrage, dû à un magistrat, est riche de toutes les observations faites, professionnellement, par son auteur et de toutes les réflexions qu'elles lui ont suggérées sur la psychologie du témoin. On verra, par les exemples, qu'il cite, combien fragile est notre connaissance des faits basée sur les seuls témoignages. Tout, dans l'esprit, conspire, pour altérer la sincérité du témoin : mémoire défaillante, imagination trop vive, passions, intérêts, etc. On s'étonne que le nombre des erreurs judiciaires ne soit pas plus grand ! — R. P.

MILIERE : *Sous le Ciel rouge* (Ed. Adyar, 1935.). — L'auteur qui était sergent aviateur renégagé, déserta et s'en alla vivre en U.R.S.S., où l'aviation militaire l'adopta. Neuf années de cette vie nouvelle le dégoûtèrent du « ciel rouge ». Espérantiste, théosophe et sentimental, il n'a vu partout que matérialisme et contrainte. Son livre contient peu de détails sur la Russie nouvelle, mais force prédictions théosophiques, toujours vagues, et des effusions sentimentales, qui attestent d'un cœur généreux. On pense, malgré soi, en lisant ce journal intime, à d'infortunés et naïfs héros, comme Bouvard et Pécuchet, ou Jérôme Paturot. — R. P.

Fr. SIMIAND : *Le développement des Etats-Unis, des origines coloniales au temps présent* (Ed. Domat-Montchrestien, 1934). — Ce livre est le résultat d'un cours professé en 1934, au Collège de France. Il montre que, depuis 150 ans, l'économie américaine a suivi les mêmes mouvements que celle du monde, mais avec une amplitude plus forte. Le progrès économique a résulté, là comme ailleurs, de phases alternées de dépression et d'expansion, ce qui confirme les théories précédemment établies par Fr. Simiand. Du même auteur, signalons dans les *Annales Sociologiques*, qui réapparaissent si heureusement (Alcan, 1934), un important mémoire sur *La monnaie, réalité sociale*, où il développe une théorie qui relève de la sociologie générale de Durkheim et qui souligne l'importance des représentations collectives dans la vie des institutions économiques. — R. P.

F. FRIED : *La fin du capitalisme* (Grasset, 15 fr.). — Nous sommes en retard avec ce livre, et nous nous en excusons. Œuvre d'un groupe d'auteurs abrités sous un pseudonyme unique, il expose une doctrine, qui se dit socialiste, mais qui répudie le marxisme, et qui n'est, en réalité, qu'un national-socialisme imbu des doctrines de Spengler, un produit de l'esprit nazi, antérieur à l'avènement politique du nazisme, une profession de foi impérialiste, qui dresse toutes les prétentions germaniques contre la politique et la morale sociale des nations d'Occident. — R. P.

R. MARJOLIN : *L'évolution du syndicalisme aux Etats-Unis* (Alcan, 25 fr.). — Plus de cent années de luttes ouvrières et d'efforts du prolétariat américain pour son organisation de classe sont condensées dans cet ouvrage, à la fois riche de pensée et nourri de faits. M. Marjolin ne s'est pas borné à exposer la politique syndicaliste et à décrire les résultats obtenus par elle, il a cherché — et réussi — à montrer l'évolution de l'esprit ouvrier aux Etats-Unis, les sources, les éléments et la diversité de son idéologie. C'est une excellente histoire de la classe ouvrière d'Amérique, présentée par une

vigoureuse préface de C. Bouglé, prendra place parmi les meilleurs ouvrages français d'aujourd'hui sur les Etats-Unis. — R. P.

L. HENRY : *La Religion* (Ed. Sociales Internationales, 1936). — Excellent recueil de textes choisis dans l'œuvre de Marx et Engels sur les problèmes religieux. Clairement présentés et accompagnés de notes toujours utiles, groupés méthodiquement, mais assortis de références et dates précises, ces morceaux choisis fournissent une idée complète de la pensée marxiste sur des sujets auxquels les auteurs attachaient une particulière importance. — R. P.

EUG. GLADELLE : *La victoire sur la crise*. (Alcan, 1935, 15 fr.). — Encore un plan pour sortir de la crise ! L'auteur propose une meilleure utilisation du système coopératif, la réduction de toutes les rentes au taux de 3 %, l'emploi de la monnaie fondante, etc. A ces propositions pratiques, qui eussent pu tenir en 30 pages, l'auteur en a ajouté 200, dans lesquelles il développe de longues considérations historiques, économiques et philosophiques sur les crises. — R. P.

DR G. FAUQUET : *Le secteur coopératif*. (Ed. des propagateurs de la Coopération, 2, place de Ninove, Bruxelles). — Voici une excellente et substantielle brochure. En moins de cent pages, le Dr Fauquet, dont on sait le rôle important qu'il joue dans le mouvement coopératif, expose les buts, les méthodes, les résultats de ce mouvement, en montre à la fois les possibilités d'extension et les limites et apporte, sur ces sujets, non seulement des documents vérifiés ainsi que la synthèse des doctrines reçues, mais encore nombre de vues personnelles et pénétrantes. A lire et à relire. — R. P.

M. DUMONT : *Misère ou prospérité paysanne*. (Editions Fustier, 1935, 8 fr.). — Spécialiste des questions agricoles, M. Dumont dresse un inventaire précis de la production de notre pays. Il démontre l'erreur de la politique de déflation et de malthusianisme et fait ressortir l'absurdité d'un régime économique qui permet la coexistence persistante de l'abondance et de la misère. Sa conclusion, inspirée des doctrines de son préfacier, J. Duboin, est qu'il faut modifier le système actuel de répartition des richesses. C'est en égalisant sensiblement les revenus qu'on résoudre le problème de l'adaptation de la production à la consommation. — R. P.

MAURICE DOMMANGET : *Blanqui à Belle-Ile* (Librairie du Travail, 1936, 15 fr.). — On sait que l'« Enfermé » passa 30 années de sa vie en prison, où le jetèrent les régimes politiques les plus divers. Son nouvel historien nous montre le vieux révolutionnaire dans les cachots de Belle-Ile et nous raconte la vie, les souffrances, les espoirs, les évocations de Blanqui et de ses compagnons. Récit poignant, mais aussi fortifiant et qui inspire le respect pour ces grands ancêtres, toujours en révolte contre l'injustice et jamais abattus par la répression. Il y a aussi, dans ce livre, d'importantes citations de Blanqui, grâce auxquelles on peut voir qu'il fut plus qu'un « agitateur », mais aussi un doctrinaire, très conscient des idées pour lesquelles il combattait et se sacrifiait. — R. P.

EMILE CAILLIET. — *Le service social* (Presses Universitaires 7 fr.). — Réflexions morales d'une réelle fermeté de pensée et de style. L'auteur, qui s'inspire autant du stoïcisme que du christianisme, recommande la culture de la volonté, la sincérité, l'altruisme, l'optimisme. Il appuie ses propres opinions de citations bien choisies et empruntées à nos meilleurs moralistes. — R. P.

PAUL GSELL. — *Le monde à l'envers* (Editions sociales internationales 1936, 10 fr.). — Il n'y a aucune ombre au tableau que l'auteur nous donne de l'U.R.S.S. d'aujourd'hui. Son livre n'est pas seulement descriptif, il est aussi apologétique, ce qui le gêne. Nous préférons quant à nous, des récits objectifs, des renseignements sûrs à des louanges montonnées et à des assertions dogmatiques. Toutefois, si j'ai peine à croire que tout soit « à l'envers » en U. R. S. S., je ne disconviens pas que beaucoup de choses ne soient « à l'envers » dans nos sociétés capitalistes. — R. P.

— P. DE PRESSAC : *A la recherche de l'argent perdu* (Hachette, 1936). — Recueil d'articles parus dans *Le Figaro* et traitant, superficiellement, mais dans un style piquant quoique négligé, de la réforme de l'Etat et des grandes administrations. Cet opuscule, dédié — sans ironie — à M. Pierre Laval, contient quelques articles qui sont la démonstration péremptoire de l'insuffisance des conceptions de cet homme d'Etat et de l'échec de son œuvre à prétentions réformatrices. — R. P.

— MAURICE CRITOGNAT : *Un village socialiste* (Figuière, 1936). — Médiocre roman, dans lequel une intrigue

confuse et dénuée d'intérêt, sert de prétexte à d'interminables dissertations. Les innocentes victimes de M. Critognat sont, principalement, Voltaire, J.-J. Rousseau et Anatole France, l'école laïque, la démocratie et la doctrine que l'auteur imagine être le socialisme. Ce livre a 250 pages, ce qui fait beaucoup de papier perdu. — R. P.

— FERNAND ROBERT : *Vers un monde nouveau* (Editions Fustier, 12 fr.). — Description du monde futur, tel que le conçoit l'auteur, en prenant pour point de départ l'hypothèse de l'abondance et de l'universelle bonne volonté des hommes... Les « isles heureuses ». Dans cette utopie, le meilleur est encore la critique de la société présente et des livres de ce genre sont tout aussi agréables, pour l'imagination, qu'un roman. — R. P.

RICHARD LEWINSOHN. *Les profits de guerre à travers les siècles* (Payot 1935, 18 fr.). — A ceux qui n'auraient pas encore convaincus la nécessité de mettre terme aux scandaleux bénéfices réalisés par les profiteurs de guerre, l'étude de M. Lewinsohn offre une abondante matière à s'instruire et à méditer. Elle nous décrit les ancêtres des affairistes d'aujourd'hui, proconsuls romains, grands féodaux aventureux et financiers des temps modernes, pour aboutir au tableau de la situation actuelle, ces divers exposés s'appuyant sur des faits précis et des chiffres. Le plan de cet ouvrage est original : chaque catégorie de profiteurs, des chefs d'armée aux spéculateurs, a son chapitre. Ainsi, notre époque se présente sous un aspect morcelé qui nuit un peu à l'harmonie de l'ensemble. Il n'en reste pas moins qu'on ne pourrait trop estimer l'effort de M. Lewinsohn. Il a su rassembler une foule de renseignements et éclairer une question dont on parle beaucoup sans toujours bien la connaître. M. F.

LE CAMP DE LA MAURESQUE A PORT-VENDRES (publié par *L'œuvre des Camps à Au Soleil Roussillonnais*). — La Section de Perpignan des Jeuneses Laïques et Républicaines de France a pris l'initiative de créer des camps de vacances. Offrir aux enfants les distractions du plein air dans les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité, les placer en un milieu éducatif où ils apprendront peu à peu le respect de la personnalité humaine et le désir de collaborer au bien-être social, voilà le double but qu'elle se propose et qui mérite de trouver les plus vifs encouragements. M. F.

VERA MODIGLIANI : *Les procès célèbres de l'Italie*, (Payot, Paris.)

Notre amie Vera Modigliani vient de faire paraître, dans la série des *Grands procès de l'histoire*, inaugurée par M. Henri-Robert, *Les procès célèbres de l'Italie*.

Procès de Marino Falerio (1356), dit le « Doge maudit » et dont l'emplacement funéraire, au milieu des pierres qui, dans le palais ducal de Venise, évoquent le souvenir d'autres Doges moins tragiques, est marqué par cette inscription infamante : « Qui giace Marino Falerio decapitato per delitti ». (Ci-git Marino Falerio, décapité à cause de ses crimes) : procès du moine Savonarole, et son exécution (1498) ; procès des Cenci (1599) ; procès des révolutionnaires napolitains (1890) ; procès des martyrs de Bellère (1833). C'est un demi-millénaire d'histoire italienne que Mme Modigliani fait passer, à travers ses pages si vivantes et attachantes, chacun des procès évoqués par elle, rappelant un siècle de cette histoire.

Mme Modigliani n'a pas voulu faire, dans son bel ouvrage, de l'histoire romancée : elle a voulu tout simplement décrire l'ambiance historique des périodes dont elle s'occupe, de façon à rendre l'interprétation de la vie passée d'un peuple qui a connu toutes les grandeurs et toutes les servitudes, accessible et agréable, même aux profanes. — G.

## CHEMINS DE FER DE L'ETAT

### L'ENTRE LOIRE ET GIRONDE

Châteaux historiques, Marais Poitevins,  
Plages ensoleillées

### LA BRETAGNE

Menhirs et Dolmens, Eglises et Calvaires,  
Plages vivifiantes

Renseignez-vous dans les Bureaux de Tourisme de Paris-Saint-Lazare, Paris-Montparnasse et Rouen R.-D.

## NOS BROCHURES<sup>(1)</sup>

### I. Affaire Dreyfus

<i>Le Général Rogot et Dreyfus</i> , par Paul MARIE (1899) .....	3 50
<i>Le Monument Henry</i> , liste des souscripteurs de la <i>Libre Parole</i> ( <i>Listes rouges</i> ) classées par Pierre QUILLARD (1899) .....	3 50
<i>Emile Zola au Panthéon. Discours prononcé au Grand Théâtre de Lyon</i> , le 6 juin 1908, par Victor BASCH (1908) .....	1 "
<i>Discours prononcé à l'inauguration du monument de Scheurer-Kestner</i> , par L. LEBLOIS (1908) .....	1 "
<i>Histoire sommaire de l'Affaire Dreyfus</i> , par Théodore REINACH (1924) .....	6 "
<i>Le Procès de Rennes</i> (Victor BASCH) .....	2 "
<i>Il n'y a pas d'Affaire Dreyfus</i> , par Fernand MOMMÉJA .....	3 "
<i>Le Colonel Picart en Prison</i> , par F. BUISSON .....	0 50
<i>Le Père d'Emile Zola</i> , par Jacques DHUR .....	3 50
<i>L'Article 445 et la Cour de Cassation</i> , par Albert CHEREVIER .....	0 50

### II. Vie de la Ligue

<i>Congrès de 1916</i> .....	2 50
<i>Congrès de 1918</i> .....	10 "
<i>Congrès de 1921</i> .....	5 "
<i>Congrès de 1922</i> .....	6 "
<i>Congrès de 1923</i> .....	6 "
<i>Congrès de 1924</i> .....	7 "
<i>Congrès de 1925</i> .....	7 50
<i>Congrès de 1926</i> .....	8 "
<i>Congrès de 1927</i> .....	10 "
<i>Congrès de 1928</i> .....	10 "
<i>Congrès de 1929</i> .....	10 "
<i>Congrès de 1930</i> .....	12 "
<i>Congrès de 1931</i> .....	12 "
<i>Congrès de 1932</i> .....	15 "
<i>Congrès de 1933</i> .....	15 "
<i>Congrès de 1934</i> .....	15 "
<i>Congrès International des Ligues des Droits de l'Homme</i> (25 septembre 1926) .....	1 "
<i>Annuaire officiel</i> (1935) .....	1 "
<i>Cartes postales des membres du Comité Central</i> , la carte, 0 fr. 10; la douzaine, 1 fr.; les 12 douzaines .....	10 "
<i>Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen</i> , tableau monté sur gorge et rouleau .....	3 50
<i>A la mémoire de Francis de Pressensé</i> (1914) .....	0 25
<i>Gabriel Séailles</i> , par Victor BASCH (1922) .....	1 "
<i>Histoire de la Ligue</i> , par Henri SÉE (1927) .....	8 "
<i>Ce qu'est la Ligue</i> , par Henri GUERNUT (1926) .....	1 "
<i>Le devoir présent de la Ligue</i> , par Victor BASCH (1927) .....	1 "
<i>Livre d'or des Droits de l'Homme : Hommage à Ferdinand Buisson</i> , par V. BASCH, SÉVERINE, L. BRUNSCHVIG, E. GLAY, A. AULARD, Ch. SEIGNOBOS, G. BOURDON, C. BOUGLÉ, D. FAUCHER, H. GUERNUT, M. LEROY, A.-F. HÉROLD, F. CHALLAYE, E. KAHN, GAMARD, SICARD DE PLAULOLES, R. PICARD, avec une gravure par FOUGERAT (1927) .....	6 "
<i>Congrès régional de la Fédération de la Gironde</i> (1915) .....	0 50
<i>Ferdinand Buisson</i> , par C. BOUGLÉ, E. HERRIOT .....	10 "

(1) Conformément au vœu de la Conférence des Présidents et aux résolutions du Congrès d'Hyères, nous publions ci-dessus la liste des brochures publiées par la Ligue et qui ne sont pas encore épuisées. Toute commande devra être adressée au Secrétariat général.

### III. Défense de la démocratie et de la paix

<i>L'affolement militariste</i> (Congrès de 1913) .....	1 "
<i>L'Alsace-Lorraine : Histoire d'une annexion</i> , par Gabriel SÉAILLES (1915) .....	1 "
Le même traduit en anglais, en allemand, en italien, en espagnol, la traduction .....	1 "
<i>Le problème alsacien</i> (Victor BASCH) .....	2 "
<i>Le mouvement autonomiste en Alsace</i> (H. GUERNUT) .....	2 "
<i>La guerre de 1914 et le Droit</i> , par Victor BASCH (1915) .....	1 "
<i>Les conditions d'une paix durable</i> , par Gabriel SÉAILLES (1916) .....	1 "
<i>Les principes de la Société des Nations</i> , par F. BUISSON, J. HENNESSY, Maxime LEROY, Victor BASCH, Th. RUYSSSEN, d'ESTOURNELLES DE CONSTANT, Paul OTLET, Etienne FOURNOL (1917) .....	1 50
<i>La Démocratie et la Guerre</i> , par E. KAHN (1917) .....	0 60
<i>La Réforme démocratique de la Constitution</i> , par Gabriel SÉAILLES (1917) .....	0 60
<i>La Politique commerciale après la guerre</i> , par Ch. GIDE (1917) .....	1 "
<i>La Paix Wilson</i> , par F. BUISSON (1918) .....	1 "
<i>Le principe des nationalités, ses applications</i> , par Gabriel SÉAILLES (1918) .....	1 "
<i>La constitution immédiate de la Société des Nations</i> , par Ferdinand BUISSON (1918) .....	1 "
<i>Ce que peut valoir le Pacte de la Société des Nations</i> , par d'ESTOURNELLES DE CONSTANT (1919) .....	1 "
<i>La réforme de la justice militaire</i> , par le général SARRAIL (20 février 1922) .....	2 "
<i>La théorie de la violence et la Révolution française</i> , par A. AULARD (1923) .....	1 "
<i>Le Bloc national contre l'École laïque</i> , par H. GAMARD (1923) .....	1 "
<i>Le Fascisme en Italie</i> , par Ubaldo TRIACA (1927) .....	2 "
<i>Les Droits de l'Homme en Russie soviétique</i> , par B. MIRKINE-GUETZÉVITCH (1927) .....	2 "
<i>Avec l'Italie ? Oui. — Avec le Fascisme ? Non</i> , par Luigi CAMPOLONGHI .....	8 "
<i>Industries de guerre, industries de paix</i> , par Francis DELAISI .....	2 "
<i>Ce que doit être l'École unique</i> (Comité d'études et d'action pour l'école unique) .....	3 "
<i>Les Davidées</i> , par Marceau PIVERT .....	2 "
<i>L'organisation de la Société des Nations</i> , par F. BUISSON, J. HENNESSY, Maxime LEROY, Victor BASCH, Th. RUYSSSEN, d'ESTOURNELLES DE CONSTANT, Paul OTLET, Etienne FOURNOL .....	0 75
<i>La Congrégation des Chartreux</i> , par Claude RAJON, Emile COMBES .....	1 "
<i>Calendrier de la Révolution</i> , par BOTO .....	6 "
<i>Où va la France ? Où va l'Europe ?</i> par J. CAILLAUD .....	6 75
<i>La Vérité sur l'agitation cléricale en Alsace-Lorraine</i> , par Henri BÉZIERS .....	0 40
<i>La Guerre et l'Armée de Demain</i> , par le général PERCIN .....	1 50
<i>La Ligue des Droits de l'Homme, la Guerre et la Paix</i> , par H. GUERNUT .....	0 20
<i>Les Problèmes des Nationalités</i> , par Th. RUYSSSEN .....	0 50
<i>Le 6 février après l'enquête (Avant-propos de Victor Basch)</i> par Maurice PAZ .. aux Sections aux particuliers .....	2 "

Le Gérant : JEAN AUGER.



Imprimerie Centrale du Croissant (Sté Nil) 19, rue du Croissant, Paris-2<sup>e</sup>